

Bureau International d'Éducation

**LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

**Rapport national de Madagascar**

Élaboré par

**Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance**  
**Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base**  
**Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur**

Septembre 2001

**REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**  
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

**RAPPORT NATIONAL**  
**sur le Développement de l'Éducation**

**Conférence Internationale de l'Education**  
**46<sup>ème</sup> session**

**Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance**  
**Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base**  
**Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieur**

**Septembre 2001**

# Préliminaire

---

**C**e document constitue le Rapport National sur le Développement de l'Éducation à Madagascar

Il est composé de quatre grandes parties distinctes rédigées par les départements chargés de l'éducation à Madagascar

**Première partie**

Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance

**Deuxième partie**

Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base

**Troisième partie**

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

**Quatrième partie**

Ministère de l'Enseignement Supérieur

**Première partie**

**Sous-Secteur : EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE**

**par le**

***MINISTERE DE LA POPULATION, DE LA CONDITION FEMININE  
ET DE L'ENFANCE***

## **1 – Aperçu du système d'éducation à la fin du XX<sup>e</sup> siècle**

### **1.1 Les principales réformes et innovations introduites dans le système d'éducation**

#### **a) Cadre juridique :**

A partir de 1994, l'école maternelle fait partie intégrante du système éducatif formel, comme stipule la Loi 94-033 portant sur les orientations du système éducatif malgache.

Arrêté n° 35 36/98 – CNE du PREMIER MINISTRE, Chef du Gouvernement en date du 8 Mai 1998. Reconnaisant les attestations des stages de formation en Préscolaire délivrées par le Ministère ou Secrétariat d'État chargé de la Population.

#### **b) Organisation, structure, et gestion du système :**

Décentralisation au niveau des Directions Inter-régionales de la Population, de la Condition Féminine, et de l'Enfance, de l'organisation de la formation d'éducateurs préscolaires ainsi que la délivrance d'autorisation d'ouverture des Centres d'Activités Préscolaires (CAP), dans le but d'améliorer l'accessibilité et l'accès à l'éducation préscolaire

#### **c) Les objectifs et les principales caractéristiques**

##### **- Objectifs des réformes actuelles et à venir :**

Assurer le développement intégral du jeune enfant (enfants de 0 à 6 ans) en prenant en considération différents aspects des besoins fondamentaux de l'enfant (nutrition, santé, protection, éducation, ...), qui auparavant étaient assurés séparément par différentes institutions ou organisations.

##### **- Caractéristiques des réformes des réformes actuelles et à venir :**

Valorisation de l'enfant,  
Responsabilisation de la famille,  
Inter sectorialité, et  
Actions de proximité et d'accompagnement

### **1.2- Les principales réalisations de la dernière décennie, sur les plans quantité et qualité :**

#### **a) Accès à l'éducation :**

Parution de quatre documents pédagogiques à l'usage des éducateurs préscolaires (programme, conte, livres de jeux)

Démultiplication des formations d'éducateurs à caractère participatif, les formations sont pris en charge partiellement par les intéressés (2000 éducateurs formés dans la décennie)

Différentes sensibilisations et activités d'IEC dans le cadre des différentes manifestations publiques (mois de l'enfance, journées mondiales,...): Ce qui a favorisé

l'augmentation du taux de pré scolarisation (4.4 % en 1998 à 5.5% en 2000) mais la plupart dans le secteur privé.

Collaboration entre le Ministère de l'Enseignement Secondaire et l'Éducation de Base (MINESEB) et du Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance (MPCFE), qui a abouti à l'ouverture Centres d'Activités Préscolaires Publiques au niveau des EPP

#### **b)- Équité en matière de l'éducation :**

A la suite de la validation du document de stratégie sur le développement intégral du jeune enfant, les centres ou regroupements communautaires pour la prise en charge du jeune enfant, seront changés en des lieux favorables pour l'éducation, parallèlement à la santé et la nutrition. Ce qui favorisera l'accès des enfants vivant dans les zones rurales à des séances d'éveil psychomoteur comme à la vaccination ou à la nutrition.

#### **c)- Qualité et pertinence de l'enseignement :**

- Recherches opérationnelles au niveau du programme de formation des formateurs et éducateurs, afin d'améliorer et l'adapter aux réalités
- Recyclage des éducateurs

#### **d)- Participation de la Société au processus de changement de l'éducation :**

Le programme d'éducation dans le préscolaire n'est pas dicté, mais prend l'essentiel dans les pratiques quotidiennes de la société tout en inculquant les normes que les enfants doivent suivre.

### **1.3. Les leçons tirées du processus de changement et de réformes des systèmes d'éducation : Principales difficultés :**

Le retard dans l'institutionnalisation de l'éducation de la petite enfance, qui se traduit par la démarcation des responsabilités des différents secteurs concernés entrave la mobilisation de fonds et une meilleure planification, ceci entraîne la déviation des objectifs de l'éducation par l'insuffisance de suivi et d'évaluation.

#### **1.4 Défis**

- Institutionnalisation de l'encadrement de la petite enfance
- Augmentation de l'accès et l'accessibilité à l'éducation de la petite enfance

## **2. CONTENU DE L'EDUCATION ET STRATEGIE D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI<sup>E</sup> SIECLE**

## **2-1 Développement du programme d'enseignement : principes et hypothèses**

- Processus de prise de décision : émanant du Ministère central avec une équipe de formateurs centraux
- Planification et conception du programme : idem
- Stratégie d'enseignement et d'apprentissage : développement de la participation de l'enfant, emploi des matériels locaux comme matériels didactiques
- Politique et instrument d'évaluation : Étude sur le cursus scolaire des enfants ayant suivi l'éducation préscolaire

## **2.2 Changer et adapter le contenu de l'éducation**

Un grand changement n'a pas eu lieu au cours de la décennie. Seulement, dans la formation d'éducateurs, des éléments nouveaux, tels que les Droits de l'enfant, la notion de santé et nutrition, ... ont été introduits dans le programme.

**Deuxième partie**

**Sous secteur : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**  
**GENERAL**

**par le**

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DE**  
**L'EDUCATION DE BASE**

## **Introduction**

C'est dans le cadre de la préparation de la quarante sixième session de la Conférence Internationale sur l'éducation organisée par le BIE que s'inscrit le présent rapport national sur le développement de l'éducation à Madagascar. Conférence qui aura pour thème "Contenus de l'éducation et stratégies d'apprentissage pour vivre ensemble au XXI ème siècle : problèmes et solutions". Il s'ensuit donc que ce rapport national, non seulement exploite à fond ce thème proposé, mais respecte aussi la structuration avancée par le BIE dans son élaboration et ce afin de faciliter les synthèses et les analyses comparatives qui se feront inmanquablement au niveau du BIE.

D'une manière générale, il est reconnu que le développement de l'éducation est une question complexe et quoiqu'il soit courant aujourd'hui de la traiter suivant le triptyque intrants/processus/résultats, ou sous l'angle accès/qualité et renforcement de compétence, il n'est pas toujours aisé de faire une description linéaire des informations collectées car, d'une manière ou d'une autre, ces informations s'imbriquent et s'interpénètrent pour se trouver dans une ou deux catégories de classification à la fois. De là viennent les répétitions que ne manquera pas de relever tout lecteur averti.

### **Contexte des réformes /innovations et programme éducatifs à Madagascar**

De 1975 jusqu'au début des années 90, sous l'impulsion de la Loi 78-040 préconisant la décentralisation, la démocratisation et la malgachisation, le secteur éducatif avait connu une multiplication des institutions d'éducation et de formation, laquelle a entraîné, en particulier pour l'enseignement secondaire et l'éducation de base une forte expansion des effectifs, une participation dynamique de la communauté dans la construction de bâtiments scolaires, un changement dans les contenus et la transmission des savoirs ainsi que dans la formation des enseignants.

Cependant les acquis de ces réformes n'ont pas pu être capitalisés de façon pérenne étant donné l'insuffisance des ressources financières. En effet, c'était l'époque où l'on commençait à mettre en place les programmes d'ajustement structurel conçus pour redresser la situation économique critique traversée par le pays. Une situation économique caractérisée par la faiblesse de son taux de croissance lequel a été toujours largement inférieur à celui de la population qui est en moyenne de 2,7% par an.

En matière d'éducation, on a observé une diminution en pourcentage des dépenses publiques allouées au secteur Éducation par rapport au PIB, passant de 3% du PIB au début des années 90 à 1,8% en 1995. Au début des années 90, nombreuses étaient les écoles primaires publiques fermées sinon délabrées faute d'entretien adéquat, ce qui entraînait une augmentation sensible du taux des enfants non scolarisés. Par ailleurs, les effectifs des élèves ne cessaient de diminuer à cause de l'importance du phénomène de déperdition dû à un encadrement subissant à la fois de l'effet de la pauvreté et d'une certaine lacune en matière de soutien et suivi pédagogiques

C'est dans ce contexte d'austérité économique due à la mise en application des ajustements structurels que s'inscrivait la troisième réforme du système éducatif de Madagascar constituée par la promulgation de la Loi 94-033 portant Orientation Générale du Système

Éducatif et de Formation à Madagascar ainsi que par la mise en oeuvre du premier Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement allant de 1990 à 1997 pour le PNAE I. Alors que la première s'attaquait à la réorientation du système éducatif en lui imprimant une philosophie basée sur la démocratie, le libéralisme et le développement du partenariat, le deuxième était destiné à limiter le cadre d'intervention, à fixer les objectifs et à déterminer les stratégies et les moyens à mettre en oeuvre. Un des moyens de mobilisation de ressources financières à cette époque fut l'existence du Crédit de Renforcement du Système Éducatif octroyé par la Banque Mondiale.

Le PNAE 1, malgré tous les efforts consentis, a connu certaines limites dans ses résultats. Des limites s'expliquant par les rigueurs budgétaires imposées par l'ajustement structurel et dont l'expression manifeste fut le gel brut de recrutement des enseignants. C'est pourquoi, dans une certaine mesure, le PNAE I s'était limité sur l'aspect quantitatif d'où la nécessité de pousser plus loin les programmes qu'on avait commencé d'entreprendre mais, cette fois-ci, en veillant d'être plus réaliste, plus pragmatique et plus efficace dans la mise en oeuvre du PNAE 2.

Le PNAE 2, en prolongeant le PNAE 1 vise à poursuivre avec une certaine modification l'approche et les stratégies qui ont été adoptées lors du PNAE I dans sa mise en oeuvre.

Les années 1997–1999, selon les études de la Banque Mondiale, peuvent être considérées comme une période charnière dans l'évolution économique de Madagascar dans la mesure où "pour la première fois depuis de nombreuses années, le taux de croissance en termes réels du PIB est supérieur au taux de croissance de la population, de l'ordre de 4,1% en moyenne entre 1997 à 1999 : en conséquence, le revenu par tête a augmenté un de 1% au cours de cette même période". Ce début d'amélioration de la situation économique qu'on espère voir progresser conjuguée avec une certaine stabilité politique ne peut que favoriser la mise en oeuvre du PNAE 2. De plus, on avait enregistré aussi durant cette période une augmentation des recettes fiscales et une réduction du volume du service de la dette.

Par ailleurs, on est plus que jamais convaincu que le développement de l'éducation ne peut être réalisé qu'en mobilisant toutes les ressources disponibles et en libérant les potentialités. D'où l'accent particulier mis par le PNAE 2 sur le développement du partenariat aussi bien national qu'international et la sollicitation intensive de la participation communautaire dans le développement et la gestion de l'école, surtout dans le primaire. Et pour plus d'efficacité, d'autres principes ont été adoptés aussi tels que la bonne gouvernance, la gestion décentralisée et transparente, l'importance du contrôle et suivi.

Tels sont les points saillants du contexte qui ont marqué les différents réformes/programmes éducatifs entrepris à Madagascar durant la dernière décennie.

## 1. APERCU DU SYSTEME D'EDUCATION A LA FIN DU XXème SIECLE

Pour revitaliser le système éducatif malgache vers la fin des années 80, il a fallu mettre en chantier un Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement (PNAE), programme qui s'était déroulé en deux étapes: le PNAE 1 et le PNAE 2 et dont le but principal est de redynamiser le système d'éducation en déterminant les moyens d'atteindre les finalités et objectifs stipulés dans la loi d'orientation générale du système d'éducation et de formation.

Adopté en 1988 et mis en œuvre durant la période 1990-1997, le PNAE 1 quoique conçu pour couvrir le système complet de l'éducation, c'est-à-dire le primaire, le secondaire et le supérieur et même l'éducation informelle, a été en grande partie consacré à reformer et à revitaliser l'enseignement primaire.

C'est donc sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base que ces réformes ont été entreprises et dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer les aptitudes en matière d'administration, de planification et de suivi ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux tout en favorisant l'éducation de base sur le plan quantitatif ;
- Améliorer et développer l'accès scolaire.

Il faut souligner que dans la poursuite de ces objectifs, la démarche utilisée est restée essentiellement descendante.

Après l'évaluation du PNAE I et compte tenu du nouveau contexte socio-économique mondial et national, le PNAE 2 a été élaboré en 1997 pour consolider les acquis et accélérer l'atteinte des objectifs par de nouvelles stratégies. De ce fait, le PNAE2 se veut être plus réaliste et plus pragmatique dans sa démarche en bien cadrant les interventions à faire, en chiffrant les objectifs à atteindre et en précisant les principes directeurs et les stratégies à adopter.

Le PNAE 2 a pour objectifs :

- d'atteindre l'universalisation de l'enseignement primaire
- d'améliorer les résultats de l'apprentissage et la qualité de l'enseignement pour réaliser les profils de sortie définis pour le primaire et le secondaire

Parmi les principes directeurs qui déterminent la démarche à suivre pour la réalisation des objectifs du programme, on peut citer les points suivants :

- approche systémique
- démarche ascendante en harmonie avec la démarche descendante habituelle
- responsabilisation des communautés et entités locales
- systématisation du dialogue
- approche différenciée
- rationalisation et rentabilisation de la gestion
- circulation des informations, développement des initiatives et prise de responsabilité
- contrôle, suivi et évaluation

Les dispositions stratégiques du programme ont été centrées sur l'élève et sont basées sur l'école. L'existence de ces deux programmes avec leurs objectifs assez différents nous amène à mettre en évidence les réformes et les innovations introduites dans le système d'éducation au cours de la dernière décennie en deux périodes distinctes dans les paragraphes qui s'ensuivent.

### **1.1. Les principales réformes/innovations et programmes introduits dans le système d'éducation au cours de la dernière décennie**

Au niveau du cadre juridique de l'enseignement  
Réformes au cours de la période 1990-1997

#### *a) Adoption d'une nouvelle loi d'orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar*

L'avènement de la nouvelle Constitution du 18 septembre 1992 de la République de Madagascar et l'existence des engagements internationaux pris par Madagascar dans le domaine de l'Éducation et de la Formation en général et au niveau de l'Éducation pour Tous ont nécessité l'élaboration d'une politique éducative en matière d'éducation et de formation à Madagascar.

Cette politique fut traduite par l'adoption de la loi 94-033 en remplacement de la Loi N°78-040 du 17 juillet 1978. On peut remarquer qu'elle est le prolongement logique de l'énoncé de politique éducative du 15 novembre 1994 et renferme les grandes orientations et les objectifs de la politique nationale sur le plan éducatif.

L'indispensable renforcement du système éducatif exige aussi une nouvelle réforme du système d'organisation pour remédier à certaines lacunes et pour tenir compte des besoins socio-éducatifs dans le but ultime d'atteindre l'adéquation du système aux réalités économiques, sociales et culturelles.

#### *b) Mise en place de l'UERP*

Pour mettre en oeuvre le PNAE 1, des mesures pédagogiques, administratives et financières ont été adoptées. La partie pédagogique est basée sur la mise en place d'une Unité d'Étude et de Recherche Pédagogiques (UERP). En effet, il a été ressenti que les efforts pédagogiques menés jusque là manquaient de cohésion car ils étaient trop dispersés dans les différents services pédagogiques rattachés aux directions des différents niveaux d'études et de ce fait ils étaient non coordonnés. L'UERP a été chargée principalement de concevoir et de faire le suivi des programmes scolaires, de la formation dans les Écoles Normales et des sessions de recyclage et de l'édition des livres et autres matériels didactiques.

Plus tard, L'UERP a été réorganisée en Établissement Public à caractère Administratif (EPA) sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base pour rendre efficiente la recherche de la qualité dans le secteur de l'éducation. De ce fait, et suivant l'article 3 du décret stipulant cette réorganisation, les attributions fondamentales de l'UERP sont devenues:

- La conception et l'élaboration des curriculum pour l'enseignement primaire et secondaire ainsi que pour les établissements de formation initiale
- La conception et la coordination de la production et la diffusion des outils pédagogiques
- L'élaboration et la passation des évaluations d'ordre pédagogique
- La proposition de stratégies en vue de l'amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement

### *c) Réorganisation de la Direction de la Planification de l'Éducation*

Pour permettre à la Direction de la Planification de l'Éducation de s'acquitter de ses attributions, deux services, à savoir le SPINO (Service de la Psychologie, de l'Information et de l'Orientation) et le SLP (Service de la Logistique Pédagogique) n'ayant pas de relation directes avec la planification de l'éducation ont été supprimés. L'ancien service des études et de la programmation a été éclaté en trois services inter-dépendants : le Service des Statistiques de l'Éducation, ; le Service des Études et de la Planification et le Service de la Programmation et de l'Évaluation.

En outre, cette période a connu la première phase de la déconcentration de certaines activités de la direction de la planification de l'éducation vers ses antennes régionales( Niveau DIRESEB) et locales (CISCO) .

### *d) Au niveau de la gestion administrative et financière*

En ce qui concerne la gestion administrative et financière du MINESEB, une direction chargée de l'inspection de l'Enseignement secondaire et de l'Éducation de Base (DIESEB) a été créée afin de veiller à la bonne gestion ( rationnelle et efficace) des ressources allouées aux différentes structures du ministère.

En plus de décentralisation de la gestion financière, des réformes ont été apportées au niveau de l'élaboration et de la présentation du budget.

### *e) Au niveau de la formation et de l'encadrement pédagogique*

Pour la formation initiale des enseignants du primaire, des écoles normales du niveau I ont été créées à raison d'une ENN1 par faritany. Quant aux enseignants des établissements d'enseignement général du premier cycle, leur formation initiale, réalisée au niveau des ENN 2 implantées dans chaque faritany avant 1990 , est assurée actuellement par l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP à Antananarivo)

Par ailleurs, l'INFP reste le seul institut de formation initiale des inspecteurs de l'enseignement primaire (IEP) et des Conseillers pédagogiques du niveau I, tandis que les conseillers pédagogiques du niveau II sont formés à l'École Normale Supérieure.

## *Réformes au cours de la période 1998-2000*

Depuis 1998, les réformes entreprises par le Ministère ont été axées sur l'harmonisation de la démarche ascendante avec la démarche descendante habituelle. C'est pourquoi la responsabilisation des entités locales (FRAM, CTD, établissements scolaires, ONG, institutions diverses) dans la planification, l'administration et la gestion des opérations entreprises à leur niveau respectif était à priorité pour réaliser les objectifs fixés du PNAE2.

#### *a) Application du Contrat-programme Etat-Ecole privée*

Dans le cadre de la réorganisation générale de l'enseignement privé, suivant l'arrêté 6743 -98 du 23 juillet 1998, certains établissements d'enseignement général privés ont signé un contrat-programme avec l'État en vue de rentabiliser un système de partenariat qui fait suite au développement des initiatives du secteur privé préconisé dans la mise en oeuvre du PNAE 2. Les établissements d'enseignement général privés (EEGP) bénéficient par le biais de ce contrat programme une aide sur le plan pédagogique, matériel et financier de la part de l'État.

#### *b) Mise en place du Partenariat pour le Développement des Écoles Primaires Publiques (PADEPP)*

La mise en place du PADEPP traduit la volonté du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base de responsabiliser les membres de la communauté et de collaborer avec les collectivités territoriales décentralisées (CTD), ainsi qu'aux autres partenaires de l'éducation (association et ONG), dans la mise en oeuvre du PNAE 2. Le PADEPP vise ainsi non seulement la responsabilisation des membres de la communauté mais aussi et surtout leur autonomie dans le futur. Il a pour missions :

- de responsabiliser la communauté locale dans la prise en charge de l'École afin de participer à son développement
- d'assurer l'efficacité de l'enseignement primaire
- d'appuyer l'école en moyens humain, matériel et financier

#### *c) Au niveau du recrutement de instituteurs du primaire public*

Dans le cadre de la mise en oeuvre effective de la politique de décentralisation afin d'éviter les demandes d'affectation fréquentes émanant des enseignants, le MINESEB a adopté un système de contrat local dans le recrutement des enseignants.

#### *d) Au niveau de la gestion administrative et financière*

Cette période est celle de la décentralisation de la gestion financière et de la gestion du personnel du MINESEB. Cette décentralisation s'est traduite par la nomination des Chefs CISCO comme gestionnaires de crédits et des formations de gestionnaires locaux (chefs CISCO) ont été effectuées. En matière de gestion de personnel, les affectations et le redéploiement du personnel, à l'intérieur de chaque circonscription scolaire, relèvent des compétences des Chefs CISCO.

#### *Les Réformes à venir*

Les réformes à venir sont constituées par les différentes actions contenues dans le Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP intérimaire). Ces actions

contribuent à court terme (2001-2003) à l'atteinte des objectifs du PNAE 2. Par ailleurs, le DSRP fixe aussi les objectifs à long terme en ce qui concerne le développement de l'éducation.

Ces objectifs visent :

- L'amélioration de l'accès scolaire des élèves ;
- L'expansion de la couverture scolaire ;
- L'amélioration du rendement scolaire (interne et externe) ;
- La disponibilité d'enseignants ;
- L'augmentation des allocations budgétaires

Ces réformes à venir, tout en visant la qualité et la pertinence de l'enseignement, doivent tenir compte des principes de l'équité et de la participation communautaire.

#### *a) Politique de la formation*

Elle aura pour objectifs généraux de ;

- Rentabiliser les structures de formation du système éducatif ;
- Garantir l'efficacité et la rentabilité du système d'éducation et de formation ;
- Rendre performants et compétents les acteurs de l'éducation bénéficiaires de la formation ;
- Professionnaliser les différents corps des personnels du système éducatif.

En application des textes existants, cette politique de formation sera basée principalement sur :

- Une restructuration du système d'éducation et de formation ;
- Une mise à disposition d'un plan national de rationalisation de l'administration et de la gestion du personnel, des revalorisations pédagogiques, scientifiques, et statutaires dans les différents corps du système d'éducation et de formation.
- la gestion des classes multigrades

Toutefois si l'on veut rendre effective la situation d'équité qui mettra tout un chacun à égalité face à l'acquisition du savoir, **il faudra aussi s'engager vers la formation à distance (FAD)**. Celle-ci permettra de renforcer les compétences académiques, linguistiques, et professionnelles de tous les acteurs du système, surtout ceux qui ont été défavorisés par les déséquilibres régionaux.

#### *b) Politique du livre*

Afin d'atteindre une sensibilisation générale sur la nécessité de promouvoir la production et la distribution de cet instrument de formation et/ou d'information dans les règles de l'art, une véritable politique du livre doit être instituée.

#### *c) Programme national d'évaluation*

La re dynamisation du système éducatif en général et la mise en application du PNAE 2 en particulier ont produit toute une multiplicité d'activités ayant pour objectif final l'optimisation de la performance dudit système. D'où la nécessité de la mise en place de

l'opérationnalisation du Programme National d'Évaluation. Il y aura ainsi la possibilité de donner à qui de droit la possibilité d'apprécier les acquis d'une manière objective. L'évaluation constitue aussi la pièce maîtresse de la politique de formation sus-mentionnée. C'est pour dire que la redynamisation du système peut ne pas suffire en elle-même dans la mesure où la mise en place des différentes structures d'évaluation sous toutes ses formes est encore à compléter.

## **1.2. Les principales réalisations**

Après avoir énuméré les principales réformes effectuées dans le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base, il est tout naturel, pour avoir un bilan suffisamment exhaustif, de mentionner les principales réalisations durant la dernière décennie. Ces principales réalisations concernent l'accès scolaire, l'organisation et l'évaluation.

### **1.2.1. Accès**

La scolarisation des enfants dans le cadre de l'enseignement primaire universel est une des priorités du Ministère. Toutefois, il y a lieu de noter l'évolution en deux étapes : une première étape (1990-1997) marquée essentiellement par une évolution en dents de scie des effectifs scolaires. Pour l'enseignement primaire, par exemple, l'effectif est passé de 1.570.721 en 1990-91 à 1.731.813 en 1996-97 avec un minimum observé de 1.490.317 en 1992-93. La deuxième étape (à partir de 1998) a été marquée par des changements significatifs et continus en matière d'accroissement positif des effectifs scolaires et par la mise en place et le début d'effectivité des structures requises par l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Par exemple, pour l'enseignement primaire, l'effectif s'est accru de 1.892.943 en 1997/98 à 2.208.321 en 1999-2000, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,4 %

#### Amélioration de l'accès à l'éducation

Parmi les différentes réalisations qui ont permis l'atteinte de ces objectifs, figurent les quatre principales réformes ci-après :

- Octroi d'aide financière aux élèves et aux Circonscriptions Scolaires
- Extension et rénovation des infrastructures scolaires
- Élaboration, édition et distribution de manuels pédagogiques
- Reconversion et redéploiement du personnel
- Recrutement de personnels enseignants

#### *Extension et rénovation des infrastructures scolaires*

Afin d'optimiser l'efficacité de l'éducation, le MINESEB, en partenariat avec les Bailleurs de Fonds et avec la participation de la communauté, a beaucoup œuvré pour la réouverture des écoles fermées et l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires et des équipements des établissements scolaires, ainsi que de leur disponibilité en nombre suffisant.

#### *Élaboration, édition et distribution de manuels pédagogiques*

Ainsi, dans le cadre du CRESED I, des manuels scolaires et guides du maître ont été produits et distribués gratuitement aux élèves des établissements scolaires.

#### *Recrutement de personnel enseignant et reconversion*

Un recrutement de 1000 postes a été d'abord effectué en 1998 (900 enseignants pour le niveau I et 100 pour le niveau II et III), à cela se sont ajoutés 1000 nouveaux enseignants du niveau I au compte de l'année 2000 et pour l'année 2001, on a de nouveau recruté 3500 enseignants pour le niveau I, 350 pour le niveau II et 150 pour le niveau III.

Par ailleurs, 73 Inspecteurs d'Enseignement Primaire et 233 Conseillers Pédagogiques du primaire ont été formés depuis 1995.

### **1.2.2 Au niveau de l'organisation, de la structure et de la gestion du système**

Si des mesures administratives et financières ont été préconisées dans le cadre de la mise en oeuvre du PNAE 1, l'amélioration de la gestion et de la planification fait partie intégrante des objectifs spécifiques du PNAE 2. Différentes réformes et/ou innovations ont été donc entreprises au cours de la décennie en ce qui concerne le personnel, la pédagogie, les finances et la planification.

#### *a) A propos du personnel*

##### i) au niveau de l'organisation

A partir de l'année 1997, le recrutement des enseignants a été effectué, au niveau des Circonscriptions Scolaires (CISCO), pour les Écoles Primaires Publiques et, au niveau des Directions Inter-régionales de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base (DIRESEB), pour les Collèges d'Enseignement Général. Ce système a permis la fixation des postes budgétaires ainsi que la gestion par poste.

##### ii) au niveau de la gestion

La décentralisation du traitement de certains actes administratifs au niveau des DIRESEB et des CISCOs a permis de régulariser la situation administrative du personnel du MINESEB, d'une part, et d'améliorer le processus de traitement des dossiers, d'autre part. Cette action a d'ailleurs entraîné une gestion de proximité plus efficace.

Par ailleurs, la mise en place d'une Base de données du personnel au niveau central et dans chaque DIRESEB a permis :

- la détermination de l'effectif du personnel travaillant au MINESEB et sa répartition exacte,
- la rationalisation de la gestion du personnel, et
- l'obtention de données fiables sur le recensement du personnel
- la confrontation des fichiers de paie ( ministère du budget) et des fichiers du MinESEB.

#### *b) A propos de la pédagogie*

En vue de l'obtention de résultats plus probants dans la recherche d'une meilleure qualité de l'enseignement et surtout pour pouvoir cerner les profils de sortie des apprenants à tous les niveaux, des multiples réformes et/ou innovations ont été introduites sur le plan pédagogique:

##### i) au niveau de la structure :

- *Création des écoles normales suivant le décret n° 96-091 du 08 février 1996*

Pour pouvoir dispenser une formation initiale aux enseignants du Niveau I, six écoles Normales ont été créées à l'échelon national. Suivant l'article 7 de l'arrêté N° 1618-96/MEN du 02 avril 1996 portant organisation et fonctionnement des Écoles Normales, pour pouvoir concourir à l'entrée dans ces établissements, il faut entre autres conditions, "être titulaire du Baccalauréat de l'Enseignement Général". Cela a permis de rehausser le niveau de recrutement des enseignants du Niveau I.

- *Mise en place des Équipes Pédagogiques des Établissements (EPE) au niveau des établissements secondaires*

La mise en place et le fonctionnement des EPE dans l'enseignement secondaire fut rendue effective par la Note circulaire N° 6792-97/MINESEB/SG/DES du 05 août 1997. Cela a permis d'avoir une vision globalisante de toutes les activités menées au sein de l'établissement et non plus au niveau d'une seule discipline

ii) au niveau de l'organisation:

- *Réorganisation des F4 ou "Journées Pédagogiques"*

A la lumière de la Note Circulaire N°109- 96/MEN/SG/DEP1 du 18 juin 1996, les échanges d'expériences entre les enseignants du Niveau I par le biais des Journées Pédagogiques d'une durée de trois jours effectifs par trimestre furent organisées. Cela a permis de rationaliser et de rentabiliser ces rencontres dans le domaine du métier en vue d'une meilleure performance.

- *Adoption d'une structure d'encadrement pédagogique de proximité*
  - par la formation et la mise en place des assistants pédagogiques au niveau des ZAP et CISCO, et
  - l'affectation d'un conseiller pédagogique du primaire au niveau de chaque CISCO

- *Décentralisation de l'organisation des activités pédagogiques*

La mise en place des Directions Inter-régionales de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base a permis à leurs services techniques d'effectuer un encadrement de proximité des enseignants. Autrement dit, les directions en question avaient beaucoup plus de marge de manœuvre qu'auparavant dans la confection des grilles de formation et de leur réalisation.

### *c) Les finances*

En matière budgétaire, la gestion de la solde du personnel relève du Ministère chargé du Budget, tandis que celle du budget d'investissement et de fonctionnement hors solde revient du département ministériel concerné, donc du MINESEB.

L'exécution des dépenses se base sur le principe de la séparation des compétences et s'effectue avec des interventions d'autres institutions (contrôle des dépenses engagées, sous-ordonnement et direction de la comptabilité publique)

- Engagement des dépenses visé par le Contrôle des Dépenses engagées (Contrôle à priori)
- Mandatement des dépenses visé par le sous-ordonnateur,
- Paiement assuré par les comptables du Trésor,
- Contrôle et suivi de l'exécution budgétaire en cours d'exécution et a posteriori assuré par les inspecteurs administratifs et financiers

A cet effet, des structures bien déterminées ont été mises en place :

- Au niveau central : Direction des Services Financiers, interlocuteur direct du Ministère du Budget et Direction de l'Inspection
- Au niveau central et provincial : services de l'Inspection Administrative et Financière
- Au niveau central, provincial et régional : le sous-ordonnancement

Le crédit de fonctionnement hors solde est reparti et géré au niveau le plus bas du système : crédit des EPP, CEG et Lycées géré par les chefs CISCO, crédit des CEG, lycées de grande taille et écoles normales géré par les chefs d'établissement, crédit des directions géré par les directions responsables.

Pour ce qui est de la gestion du système financier et budgétaire, les opérations suivantes ont été entreprises :

- Paiement rapproché des salaires des enseignants : le paiement des salaires s'effectue au niveau des communes dans le but de réduire l'absence prolongée des enseignants, qui exercent dans les localités éloignées des centres urbains, pendant la période de perception des soldes
- Déconcentration de la gestion budgétaire
- Informatisation du Système d'Information Budgétaires
- Mise en place d'un dispositif de contrôle et de suivi de l'exécution budgétaire au moyen de la mobilisation des IAP et surtout des sous-ordonnateurs et les chefs CISCO
- Renforcement des compétences et encadrement des gestionnaires de crédits
- Équipement des services impliqués dans l'exécution budgétaire en matériel moderne : ordinateurs et photocopieuses

Dans le souci d'améliorer l'accès à l'éducation et le rendement scolaire, les mesures suivantes ont été prises au niveau de la programmation budgétaire :

- Allocation d'une aide aux EPP et CISCOs les plus défavorisées par le biais de dotation en matériaux de construction, et équipement en mobilier scolaire et dotation en fournitures scolaires
- Attribution d'indemnité de risque et d'éloignement aux enseignants exerçant dans des localités reculées
- Mise en place de services médico-sanitaire au niveau central et au niveau des directions provinciales pour aider les enseignants
- Attribution de bourses aux meilleurs élèves à titre de motivation et aux élèves nécessiteux à titre d'aide et de secours scolaires

#### *d) La planification*

Après la réforme adoptée en 1978 qui est basée sur le triple principe de base de la démocratisation, de la décentralisation et de la malgachisation, le Gouvernement malgache a du

faire face à l'expansion quantitative rapide du système éducatif et à la détérioration de la qualité de l'enseignement, conséquence de la non-maîtrise des flux. L'absence de planification a été vivement ressentie.

C'est pourquoi un programme d'appui à la gestion et à la planification de l'éducation a vu le jour pour permettre:

- d'obtenir une meilleure maîtrise du système en dégageant des ressources supplémentaires (humaines et financières) destinées à améliorer la qualité de l'enseignement
- une planification et une gestion conformes aux objectifs de l'éducation

La stratégie de ce programme comprend les éléments suivants :

- renforcement du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données, par l'informatisation,
- renforcement de la capacité d'étude et de mise en place de politiques éducatives, par une série d'études
- introduction de la Carte Scolaire
- maîtrise des coûts de l'éducation, de leur budgétisation et de leur contrôle,
- mise en place d'une structure de formation en planification et en gestion de l'éducation à l'Institut malgache en Techniques de Planification

Ainsi, ce programme a permis, entre autres :

- la mise en place d'un Système d'Information sur les statistiques scolaires et la publication et diffusion régulière d'annuaires statistiques
- La réalisation de différentes études sur le système éducatif: étude sur les déterminants du parcours scolaire, étude sur les déterminants de l'accès, ...
- la réalisation de cours sur la Carte Scolaire et la publication de quelques documents de Carte Scolaire prospective
- Le développement de compétences en matière de planification aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé
- La publication de façon régulière de document sur le Programme de Dépenses Publiques du MINESEB

Avec la mise en oeuvre du PNAE II et l'élaboration du DSRP, les actions d'appui à la planification se poursuivent pour:

- permettre le suivi des réalisations des objectifs des politiques éducatives,
- accompagner le processus de décentralisation, et
- assurer la participation des partenaires de l'éducation aux processus de planification et de prise de décision

### **1.2.3. Au niveau de la politique, des méthodes et instruments d'évaluation**

#### *a) Politique*

Pour l'Éducation Fondamentale, le système d'évaluation stipulée dans la Loi d'Orientation "se fonde principalement sur une mesure critérielle, objective et formative des acquisitions" (chap. II, article 31).

A cet effet, d'une part, "la fréquentation de l'école primaire, collège et lycée, donne droit à la délivrance d'une attestation faisant état du niveau atteint", et d'autre part, "au niveau de fin d'études, les élèves des écoles primaires, collège et lycée, peuvent se présenter à un examen sanctionné par un diplôme" pour chaque niveau d'études (articles 47, 48 et 53 de la Loi d'Orientation).

Dans les stratégies préconisées par le PNAE 2, la "mise en place des procédures et/ou des mécanismes de contrôle, suivi et évaluation scientifique des activités à chaque niveau de responsabilité" fait partie des principes directeurs qui guident l'action et déterminent la démarche à suivre dans la réalisation des objectifs du Programme.

C'est à partir de cela que les méthodes d'évaluation ont été mises en place.

### *b) Méthodes d'évaluation*

#### **• *Au niveau de l'Enseignement Primaire***

L'organisation de l'examen de CEPE/6<sup>e</sup> régie par l'Arrêté N° 207-93/MIP/DEP2/Ex du 11 mars 1993 reste et demeure inchangée durant la décennie. Il est stipulé dans cet arrêté que "les disciplines scientifiques telles le calcul, les connaissances, la géographie sont libellées en français ou en malgache et traitées en français ou en malgache"

Par Note Circulaire N° 7093/97 Mineseb /SG/lég. du 14/08/1997, le Ministère a mis en place les grandes lignes du schéma directeur de l'encadrement. A travers cette note, Directeurs d'école déchargés, Chefs ZAP, Assistants Pédagogiques, Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs de l'Enseignement Primaire assurent l'évaluation dans leur domaine d'activité respectif. Concernant les inspecteurs de l'Enseignement Primaire de par leur mission d'inspection individuelle des maîtres et la note pédagogique qu'ils leur attribuent, ils évaluent l'efficacité des enseignants et concourent ainsi à leur gestion administrative.

#### **• *Au niveau de l'enseignement secondaire***

Pour l'enseignement secondaire, les objectifs de la politique éducative consistent principalement à l'amélioration de la qualité. Le résultat recherché est l'amélioration de l'efficacité interne et externe.

Le système d'évaluation à la fin de chaque année ou de chaque cycle a été revu et amélioré pour être conforme aux objectifs de compétences attendues de manière à bien distinguer l'évaluation destinée à certifier et le concours destiné à sélectionner.

#### **• *Au niveau des écoles de formation***

L'étude dans les écoles de formation est sanctionnée par:

- des certificats et des diplômes selon les filières choisies à l'INFP
- "le Certificat de Fin d'Études Pédagogiques des Écoles Normales du Niveau I"

### *c) Autres instruments d'évaluation*

Les instruments d'évaluation, autres que les concours et les examens, qui ont été utilisés au cours de la décennie pour évaluer les acquis et les objectifs des programmes éducatifs ont été :

- Le Bilan de l'Éducation pour Tous à l'an 2000
- les évaluations des acquis scolaires (pour les classes 7ème, 8ème, 10ème et 4ème du Collège) organisées avec la coopération française, le PASEC et avec l'UNESCO et l'UNICEF dans le cadre du Bilan de l'Éducation pour Tous en l'an 2000, ainsi que les évaluations des niveaux de performance des élèves de 10ème et 7ème pour une contribution à l'amélioration de la qualité de l'éducation à Madagascar

#### **1.2.4. Amélioration du rendement scolaire**

L'amélioration de l'accès à l'éducation doit nécessairement entraîner une amélioration du rendement scolaire. Celle-ci découle de :

- la re dynamisation du corps d'encadrement
- la re dynamisation de la formation
- la motivation des enseignants
- la refonte du Programme scolaire

##### **i) la re dynamisation du corps d'encadrement**

Pour renforcer le corps des encadreurs pédagogiques, des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (IEP) ont été formés à l'Institut National de Formation Pédagogique (INFP) pour le primaire, et des Conseillers Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire à l'École Normale Supérieure (ENS) pour le secondaire.

Un schéma directeur d'encadrement a été défini pour mieux départager les rôles et attributions de chaque corps.

##### **ii) la dynamisations de la formation**

L'hétérogénéité de la formation reçue par les enseignants nécessite l'adoption de la formation "continue". Celle-ci se faisait au niveau décentralisé.

Le niveau de recrutement dans les Écoles Normales a été rehaussé et se faisait au niveau du Baccalauréat.

##### **iii) Motivation des enseignants**

Deux innovations majeures ont été entreprises :

- Octroi d'indemnité d'éloignement et indemnités forfaitaires spéciales aux enseignants selon un classement par zone
- Mise en place d'un service médico-sanitaire au niveau du Ministère central et de chaque DIRESEB
- Régularisation des retards cumulés d'avancement des enseignants

##### **iv) Refonte du programme scolaire**

La refonte du programme scolaire repose sur les points suivants :

- une reconsidération de la place de la langue française

- une conception de nouveaux programmes scolaires selon l'approche curriculaires suivant un calendrier bien défini
- intégration du programme d'éducation environnementale, du programme d'éducation nutritionnelle, du programme d'éducation en matière de population et du programme d'éducation sur le VIH/SIDA

Actuellement toutes les années d'étude aussi bien du primaire que du secondaire sont dotées de ce programme scolaire rénové.

### **1.3 Les leçons tirées**

Les réalisations du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base ainsi que les réformes entreprises durant la dernière décennie ont permis de déceler les limites des actions qui ont été menées et de dégager les leçons à tirer.

Il est sans conteste que la participation de la communauté et des parents dans le développement de l'école à travers des Contrats programmes ou tout autre forme de partenariat est vivement à encourager et à soutenir. Cependant, dans un souci de viabilité et de pérennisation de cette participation on gagnerait à procéder de manière progressive pour ne pas trop bousculer les gens et éviter que leur engagement leur paraît trop contraignant.

Par ailleurs, pour que le coût d'une réforme relatif à l'accès scolaire soit mieux partagé par les différentes couches sociales du pays de manière à ce que les couches très pauvres ne se sentent pas exclues par un coût trop cher à supporter, il faut que l'état leur apporte des appuis spécifiques et bien ciblés.

Dans le contexte économique du pays dont l'état reste encore assez faible pour pouvoir assurer un financement de l'éducation jusqu'à une hauteur relativement conséquente, on ne peut pas se passer des coopérations et aides extérieures. De ce fait le développement de l'éducation doit tenir compte d'un accroissement soutenu de l'économie pour éviter toute précipitation qui, à long terme, porterait préjudice à l'ensemble des acquis du système, surtout en terme de qualité. De plus, les aides extérieures doivent être mieux coordonnées et inscrites dans le cadre d'un programme de développement bien déterminé pour que leurs interventions soient plus efficaces en terme d'efforts soutenus et cohérents.

Toutes réformes entreprises doivent faire l'objet d'un intense travail de communication dans toutes leurs phases de développement (préparation, exécution, résultat et même impact) pour que le plus large éventail d'acteurs de l'éducation soit informé, sensibilisé et interpellé à agir davantage contribuant ainsi vers une prise en charge améliorée et dynamique. Ce qui ne va pas manquer de constituer un effet d'entraînement.

Le renforcement des compétences et des capacités ne doit pas viser exclusivement les enseignants, les personnels administratifs et les encadreurs en aussi ont besoin, sinon plus, de formation professionnelle pour que l'amélioration qualitative tant souhaitée soit l'affaire de tout le monde. Ensuite, comme toute formation acquise en cours de carrière est toujours un investissement, il faut la valoriser.

Toujours en matière de renforcement de compétences, il a été aussi constaté que la réforme est lente à se développer lorsqu'elle s'appuie sur la structure descendante de

l'administration scolaire alors que si l'on dote les communautés de formation de capacité organisationnelle et les structures décentralisées de capacité d'analyse, de négociation et de prise de décision, il s'avère que la réforme est facilement acceptée et même plus si la réforme en question est initialisée à partir de la demande.

#### **1.4 Les principaux problèmes et les défis auxquels sera confrontée l'éducation nationale au début du XXI ème siècle**

La première partie du document a permis de voir les réalisations du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base ainsi que les réformes entreprises durant la dernière décennie. Or, malgré les efforts effectués dans la réalisation des objectifs fixés par les deux Programmes Nationaux pour l'Amélioration de l'Enseignement (PNAE) pour améliorer l'accès scolaire dans l'ensemble du pays, le pourcentage des enfants non scolarisés reste encore important notamment chez les couches les plus défavorisées et dans les zones enclavées. Cette situation est essentiellement liée à la pauvreté ainsi qu'à des problèmes organisationnels.

##### *Les problèmes liés à la pauvreté*

Les aides et les contributions de l'État ne couvrent pas entièrement les besoins des plus démunis qui, malgré leur situation précaire, sont conviés, au même titre que les membres plus aisés des communautés, à contribuer à part entière dans les contrats-Programmes entre l'état d'école et la communauté pour le développement.

La situation précaire d'un nombre important de parents les empêche d'assurer convenablement la scolarisation de leurs enfants : Il faut admettre que les conditions socio-économiques des parents sont déterminantes dans la scolarisation des enfants. D'après une enquête menée auprès des ménages, il est apparu que 20 à 30 pour 100 des couches les plus pauvres de la population ne peuvent pas assurer la scolarisation de leurs enfants. La dégradation du pouvoir d'achat des parents constitue un handicap sérieux pour s'acquitter d'un certain nombre d'obligations matérielles et financières : paiement des frais généraux, assurance, coopératives scolaires, cotisation de l'association des parents des élèves, dépenses vestimentaires, dépenses en fournitures scolaires et auxiliaires pédagogiques. Et il est certain que l'insuffisance de manuels scolaires tant au niveau de la classe qu'au niveau des ménages constitue l'une des causes les plus importantes de redoublement et d'abandon des élèves.

Les enfants souffrent de malnutrition et se trouvent en situation de précarité sanitaire. Les ménages à faible revenu ne peuvent pas subvenir aux besoins nutritionnels et sanitaires de leurs enfants. Cette carence nutritionnelle provoque une diminution des capacités physiques et mentales et une baisse des facultés d'apprentissage de l'élève. Elle est aussi une source de fatigue chez l'élève qui se trouve par la suite poussé vers l'absentéisme puis vers scolaire.

Les cataclysmes naturels ont entraîné la nécessité de reconstruire ou construire des établissements répondant aux normes anticycloniques dont les coûts sont très élevés;

Les enseignants sont en nombre insuffisant, le ratio élevé des élèves/maître en témoigne (54 en 1999-2000). La situation est davantage ressentie au niveau provincial, ce taux peut aller au-delà de 70 dans les zones rurales et enclavées. Cette situation rend difficile le

redéploiement des enseignants surtout dans les zones enclavées qui en sont déficitaires. Or l'accessibilité trop difficile de certaines localités, l'éloignement de l'école ou le parcours difficile constituent des obstacles majeurs à l'accès à l'école par les jeunes enfants. Par conséquent, les enfants sont envoyés trop tard à l'école et sont susceptibles d'abandonner avant même de terminer le cycle primaire. Aussi, ils vont quitter le système scolaire sans aucune qualification.

Les manuels dont disposent les élèves sont en nombre insuffisant. L'objectif de doter chaque école et chaque élève d'un minimum de manuels pédagogiques se heurte au coût trop élevé de l'élaboration et de l'édition d'auxiliaires pédagogiques.

Les disparités socio-économiques régionales et l'importance de la croissance de la démographie du pays ont suscité des obstacles divers sur la voie de réalisation des objectifs du PNAE.2. L'expansion des effectifs de l'enseignement primaire est en partie contrariée par l'accroissement de la population jeune. Ainsi dans l'enseignement primaire, par exemple, pour les groupes d'âge de 6 à 10 ans, il faut scolariser au minimum 2 636 075 élèves pour atteindre les taux nets de scolarisation de 90% en 2010. Par ailleurs, force est de reconnaître que l'élévation des taux de scolarisation n'a pas été souvent accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'enseignement. La décentralisation non encore effective du système éducatif conjuguée avec le manque de ressources a engendré des problèmes au niveau de l'équité.

### *Les problèmes liés à l'insuffisance organisationnelle*

La deuxième catégorie de problèmes est liée à une insuffisance organisationnelle. Il conviendra ainsi de noter que bon nombre d'enfants ne possèdent pas d'acte d'État civil pour cause de non-déclaration de naissance. Cette carence provient du fait que les accoucheuses traditionnelles ne déclarent pas les naissances et qu'en milieu rural la couverture sanitaire reste faible. Les enfants non titulaires de copies sont tolérés en première année d'étude. Toutefois, les parents doivent régulariser la situation de leurs enfants jusqu'à la fin du cycle car la participation à l'examen exige une identité légale. Une régularisation dont ils ne s'acquittent que très difficilement car les procédures de jugement supplétif sont longues et complexes. Par conséquent, ces élèves ne peuvent pas se présenter aux examens officiels et ils sont voués à l'abandon scolaire. Par ailleurs, même s'ils ont pu finir le cycle de base, des défaillances au niveau du savoir-faire sont manifestes, amenant les parents à remettre en question l'utilité de l'enseignement.

Au niveau de la gestion du personnel, elle dépend de 3 ministères différents (Ministère de la Fonction publique, le Ministère du Budget et le MinESEB).. Le MinESEB n'étant en fait qu'un ministère utilisateur il se trouve limité dans l'application effective de la décentralisation de sa gestion. Il en est de même en ce qui concerne la gestion financière.

Par ailleurs, il faut également noter les points suivants :

- L'insécurité au sein des villages provoque parfois la fermeture des écoles et le départ des enseignants. Les vols et les actes de vandalisme au niveau des bâtiments décourage aussi le zèle des communautés.
- Les structures décentralisées du secteur éducatif et du secteur financier ne se coïncident pas : 111 CISO pour l'enseignement contre une dizaine de

circonscriptions financières seulement, ce qui retarde le traitement des dossiers financiers des zones enclavées.

- Les cadres qualifiés sont insuffisants dans les nouvelles aires de recrutement. Ils sont localisés dans les grandes agglomérations et ne veulent pas les quitter. Le paiement rapproché est encore une expérience trop récente et nécessite une évaluation.
- Les activités entreprises ne sont pas évaluées. Cette absence d'évaluation favorise la non continuité des efforts et l'inexistence de repères fait que les mêmes actions sont toujours reprises sans qu'on puisse envisager d'aller plus loin
- Par souci d'efficacité les bailleurs de fonds ont opté pour des indemnités assez conséquentes. Cependant, les taux différenciés d'indemnités octroyés par les différents projets entraînent des motivations différentes chez les agents.

### **1.5 Les défis de l'éducation au début du XXI ème siècle**

Pour répondre à la demande de l'éducation à l'aube du troisième millénaire, le système éducatif malagasy doit encore relever trois principaux défis portant sur la décentralisation administrative, le développement du système d'information, l'accès et la qualité.

#### **Décentraliser la planification, le financement et la gestion de l'éducation**

Dans un souci d'équité et aux fins de promouvoir un environnement propice à l'apprentissage pour les enfants, il faudra une décentralisation plus poussée du système éducatif malagasy. Plus d'autonomie sera donnée aux communautés locales pour la gestion de l'éducation. L'objectif visé est de mieux apprécier la demande d'éducation par une meilleure redistribution des ressources et des compétences.

Au niveau de l'enseignement primaire, il sera surtout question de rendre plus cohérente l'allocation des enseignants aux écoles et plus rationnelle l'utilisation de leur temps. Pour l'enseignement secondaire en particulier, il est question de tirer partie des économies d'échelle et faire un meilleur usage de la polyvalence des enseignants afin de mieux gérer les coûts unitaires-élève.

#### **Disposer d'un Système d'Information devant supporter les efforts du MINESEB**

Le Mineseb doit développer des méthodologies pour bâtir et mettre en œuvre de nouvelles stratégies pour une Technologie de l'Information (TI). Ces méthodologies identifieront comment les ressources de la TI peuvent contribuer effectivement à l'organisation, et comment sont gérées ces ressources. Cette nouvelle technologie de l'information doit aussi allier les objectifs du ministère aux besoins d'information critiques, et aider à la détermination des meilleures façons pour gérer les ressources de la technologie de l'Information afin de satisfaire à ces besoins.

De façon concrète, le Système d'Information de la Direction de la Planification (SIDPE) actuel doit être amélioré et constituer la base décisionnelle du Mineseb pour une meilleure accessibilité et cohérence aux informations dont le ministère a besoin pour sa gestion. Tout décideur de l'éducation –informaticien ou non—doit pouvoir faire des recherches et accéder immédiatement aux informations dont il a besoin par un simple dé clic a l'écran des ordinateurs. Par ailleurs, la nouvelle base doit être souple et adaptable pour les besoins de développement futur du système.

La mise en place de la micro-planification et de la « carte scolaire éducative » sera effective dans les provinces autonomes. Les activités de la carte scolaire seront poursuivies dans le cadre de processus participatif au vu de la production et au partage d'information aux décideurs appelés à gérer et d'optimiser les ressources disponibles dans un souci d'efficacité et d'équité. La « carte scolaire éducative » intégrera des données sur le niveau d'éducation de la population aux fins d'appuyer les objectifs globaux du DSRP

### **Assurer l'accès à l'éducation**

L'objectif principal est l'universalisation de l'enseignement de base de qualité. Le souci de scolariser et de maintenir tous les enfants d'âge scolaire à l'étude requiert un accroissement de la disponibilité de programmes et d'opportunités d'éducation. Ces programmes s'appuieront sur des investissements pour permettre l'augmentation des effectifs des élèves, des salles de classe, des écoles, des salaires d'enseignants et des offres d'enseignement.

Au niveau de l'enseignement secondaire, il est question d'augmenter les effectifs. Les ressources additionnelles acquises dans le cadre de l'IPPTE doivent pouvoir cibler les couches les plus pauvres et leur donner profit pour les décider à envoyer leurs enfants à l'école.

Sur le plan de l'universalisation de l'enseignement primaire, on procédera à la réouverture des écoles fermées en dépassant le rythme actuel qui est de 500 écoles par an. Des nouveaux établissements seront construits par le principe de partage impliquant la communauté et les ONG. L'application du programme favorisera la promotion de la politique de redéploiement des enseignants déjà entrepris.

Le programme Nouvelle École Unitaire de Madagascar (NEUM) sera généralisé. Ce programme favorisera l'accès à l'éducation aux couches défavorisées et non encore scolarisées et développera la couverture scolaire par l'optimisation des ressources disponibles (salles de classe, enseignants, budget de fonctionnement...) permettant de créer des nouveaux accueils. Le programme NEUM introduit dans le système de l'enseignement primaire malgache un moyen stratégique de réduction de la pauvreté pour l'atteinte des objectifs de scolarisation et d'amélioration de l'efficacité interne et externe dans un délai restreint.

### **Améliorer la qualité de l'éducation**

Tous les enfants doivent acquérir des connaissances utiles. A cet effet, le Gouvernement devra améliorer l'efficacité des ressources investies dans l'éducation. Les écoles devront disposer d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés. Les moins performants seront pénalisés.

Les performances académiques des élèves seront améliorées en leur fournissant des moyens nécessaires mais surtout en gérant mieux le processus pédagogique. Par ailleurs les abandons et redoublements scolaires seront réduits car des moyens d'action seront donnés aux familles et aux communautés.

Le programme NEUM contribuera à l'amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement. Ce programme développe une stratégie de participation et d'autonomie des acteurs (élèves, enseignants, parents, communautés, encadreurs et administratifs de l'éducation). La gestion rationnelle des intrants sera observée : matériels didactiques adaptés à la région, auto-formation, auto-instruction, apprentissage en coopération, instruction individualisée, apprentissage actif facilitant le rôle des enseignants, système d'évaluation permettant un passage souple, qui favorisent d'une manière significative la réduction des abandons et des cas de redoublement et l'accroissement du taux de réussite et de promotion. Le programme veillera à la promotion des valeurs socioculturelles du milieu de vie favorisant l'éducation démocratique et civique des élèves, l'adhésion des parents et de la communauté, la rétention scolaire.

Sur le plan administratif, il y a lieu d'instaurer un climat favorable au développement humain durable et à la bonne gouvernance au niveau de l'école de façon à :

- éradiquer toute forme d'inégalité ;
- enrayer le laxisme, l'absentéisme ;
- éviter la passivité de la communauté ;
- favoriser la nutrition scolaire ;
- faire participer tous les acteurs à la gestion de l'école ;
- adapter le calendrier scolaire aux activités économiques des communautés ; et
- assurer une meilleure intégration des élèves dans la société.

### **Coopération extérieure et partenariats**

Le troisième millénaire verra un nouveau mode d'aides multiformes non liées aux procédures et aux conditionnalités des partenaires de l'éducation. En effet, l'expérience malgache, en matière de mobilisation des acteurs et des partenariats, a montré que les activités entreprises dans le cadre des Contrats-Programmes établis avec la communauté ont permis d'améliorer l'accès des enfants à l'école. Cette participation est d'autant plus intéressante qu'elle permet de stimuler l'appropriation des projets d'éducation par les communautés et de réduire, en terme de ressources, les aides pouvant constituer un facteur de dépendance.

Une nouvelle stratégie devra être ainsi adoptée par rapport aux aides qu'octroient encore les partenaires financiers. Effectivement, ce système fondé sur la participation communautaire connaît des limites, car, à force de demander aux communautés d'embaucher des enseignants et de supporter leurs salaires, de construire des salles de classe et de prévoir des fonds pour l'entretien des écoles, il oblige, en fait, les démunis à prendre en charge l'éducation de leurs enfants.

Cette stratégie peut se résumer en une nouvelle pratique des aides actuellement octroyées et qui sont souvent liées à certaines conditionnalités dépassant les moyens de la communauté. Une réflexion sur les procédures usuelles des partenaires financiers doit ainsi être menée afin que les aides puissent contribuer à l'amélioration du partenariat et à l'allègement des charges de la communauté déjà démunie.

## **2.. CONTENU DE L'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXI ème SIECLE**

Cette deuxième partie du document fera apparaître le contenu et les stratégies d'apprentissage, dans le cas particulier de Madagascar. De ce fait, elle traitera du développement des programmes d'enseignement, en mettant en évidence leurs principes directeurs, elle traitera également des principaux phénomènes observés concernant le changement et l'adaptation du contenu des programmes.

### **2.1. Développement des programmes d'enseignement : principes et hypothèses**

Le développement des programmes d'enseignement est lié non seulement au processus de prise de décision concernant leur élaboration, leur contenu et leur application. De plus, la planification, la conception et les stratégies d'enseignement et d'apprentissage devraient être prises en considération dans le processus de développement et de programmes d'enseignement.

#### *a) Processus de prise de décision*

Compte tenu du fait que les programmes d'enseignement sont liés à la fois à la politique générale d'orientation de l'éducation et des contenus des programmes proprement dits, la prise de décision se situe, de ce fait, à deux niveaux différents. Ainsi, d'une manière générale, si le Chef de l'État et le Gouvernement promulguent la loi d'orientation adoptée par l'Assemblée Nationale, c'est le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base (MINESEB) qui publie, par contre, l'arrêté d'application qui fixe les objectifs à atteindre conformément aux finalités définies dans la loi d'orientation.

Concernant les contenus des programmes d'enseignement proprement dit, c'est l'Unité d'Étude et de Recherche Pédagogiques (UERP), un organisme d'appui du Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base (MINESEB), qui est chargée de :

- Concevoir et élaborer des curriculum pour l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et pour les établissements de formation initiale ;
- Procéder à des évaluations d'ordre pédagogique ;
- Proposer des stratégies pour l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, suite à des études et des recherches pédagogiques ; et
- Assurer des prestations de service dans les domaines éducatifs et culturels.

Par ailleurs, à partir des finalités et buts énoncés dans la loi d'orientation, l'UERP fixe:

- Les objectifs généraux et les objectifs spécifiques de l'éducation, à chaque niveau ;
- Les profils de sortie de chaque cycle ;
- Les matrices des programmes ;
- Les contenus des programmes pour chaque niveau ;
- Les stratégies de mise en œuvre des programmes d'enseignement.

Il conviendra de noter que les différents niveaux d'application et de mise en œuvre des programmes d'enseignement sont conformes aux structures du MINESEB. C'est ainsi que :

- La Direction de l'Enseignement Secondaire (DES) et la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP) assurent le suivi de l'application des programmes ;
- Les Directions Inter-Régionales de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base (DIRESEB) et les Circonscriptions Scolaires (CISCO) veillent à l'application effective des programmes scolaires, à travers les différentes phases de leur mise en œuvre, allant des enquêtes jusqu'au réajustement, en passant par l'expérimentation et les évaluations. Les DIRESEB et les CISCO assurent également le suivi de l'application des contenus des programmes dans les examens officiels tels que le CEPE, le BEPC et le Baccalauréat.

### *b) Planification et conception du programme d'enseignement*

La Constitution de la République de Madagascar, le Document de Stratégies pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), le Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement (PNAE) sont autant de documents-cadres dans lesquels ont été puisés les principes généraux des programmes d'enseignement, et dont les principaux sont les suivants :

- le respect des droits des enfants à l'éducation, Madagascar ayant ratifié la Convention sur les Droits des enfants ;
- l'universalisation de l'enseignement primaire
- l'équité,
- l'enseignement centré sur l'élève,
- l'adoption de la démarche ascendante en harmonie avec la démarche descendante habituelle,
- le développement du partenariat,
- le processus participatif,
- la bonne gouvernance,
- la transparence,
- la décentralisation,
- la pérennisation des activités des projets.

D'une manière plus précise, les programmes d'enseignement ont été conçus, élaborés et développés, selon :

- les théories du curriculum. C'est ainsi qu'ils sont centrés sur l'apprenant, répondant aux besoins et aux intérêts de l'élève et respectant les trois règles de l'indispensable cohérence entre les objectifs et les contenus. Ces règles consistent à respecter :
  - la correspondance entre les objectifs des programmes scolaires et les contenus de l'enseignement ;
  - la correspondance entre les contenus de l'enseignement et la nature de l'évaluation,
  - la correspondance entre les objectifs des programmes scolaires et la nature de l'évaluation
- les adaptations et les contextualisations des expériences internationales acquises à travers les recherches et les expériences éducatives dans différents pays anglo-saxons, francophones...
- l'approche participative, consistant, entre autres, à consulter et à collaborer avec les différents acteurs de l'éducation (enseignants, parents, communautés, techniciens...) ainsi qu'avec les concepteurs de programmes, tout en développant le partenariat dans

le cadre d'une coopération bi-latérale et multilatérale (Unicef, PEM, OPEP...), à travers tout le processus de la mise en œuvre des programmes.

Par ailleurs, en se référant toujours aux principes généraux énoncés précédemment, les différents types de connaissances et de compétences sont choisis de manière progressive, d'un niveau à un autre, en tenant compte des compétences socialement et économiquement significatives (connaissances pratiques directement opérationnelles). C'est ainsi que le premier niveau, par exemple, est axé sur le développement des compétences de base, telles que lire, écrire et compter. En somme, la finalité du choix des types de connaissances n'est autre que la formation d'un futur citoyen responsable, autonome et imbu des valeurs démocratiques tout en étant attaché aux valeurs culturelles et spirituelles de son pays.

Concernant les matières et les disciplines à enseigner, il conviendra de noter qu'elles sont organisées de manière à développer :

- les formes de communication écrites et orales, par le truchement des matières littéraires, de telle sorte que l'élève puisse :
  - communiquer correctement,
  - s'exprimer couramment, et
  - comprendre un message écrit et oral.
- L'esprit scientifique, et plus particulièrement le raisonnement logique et l'analyse, par le biais des matières scientifiques : calcul, géographie, sciences...
- Le comportement responsable de l'élève, vis-à-vis de son environnement physique et social tout en connaissant ses droits et ses devoirs. Les matières à caractères éducatifs (instruction civique, éducation physique...) se prêtent plus particulièrement à cette formation.

Il faudra souligner, toujours à propos de l'organisation des matières et des disciplines à enseigner, que le dosage des contenus des programmes se fait en fonction des profils de sortie par cycle et par niveau.

Le volume horaire, quant à lui, respecte le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent tout en tenant compte de leur âge respectif. Il en est de même des contenus. C'est ainsi que la répartition des volumes horaires par matière respecte le principe de l'Éducation Pour Tous selon lequel dans le primaire, l'enseignement devrait répondre aux besoins éducatifs fondamentaux : lire, écrire et compter. Au niveau des matières, dans le premier cycle du secondaire, les volumes horaires des matières « littéraires » et « scientifiques » sont équilibrés. Dans le second cycle du secondaire, par contre, la répartition des volumes horaires est liée au choix de l'élève, à ses aptitudes et à ses compétences. (Voir tableaux en Annexe)

Toutefois, l'organisation des matières et des disciplines à enseigner pose parfois des problèmes, au niveau de l'interdisciplinarité et de l'intégration des matières. L'organisation transversale des connaissances consiste à utiliser les notions de base traitées dans une discipline, qu'elle soit « littéraire » ou « scientifique », lesquelles peuvent être réinvesties dans d'autres disciplines pour découvrir de nouvelles connaissances. Cette pratique pose des problèmes pour bon nombre d'enseignants à cause de l'insuffisance de formations et du manque de documents d'accompagnement (guides, documents divers...). Il en est de même pour les thèmes particuliers tels que l'Éducation en Matière de Population (EmP), l'Éducation Environnementale, l'Éducation en Matière d'Hygiène (HAMS/EHM). Ces thèmes demandent une intégration dans les disciplines porteuses.

### *c) Stratégies d'enseignement et d'apprentissage.*

A l'heure actuelle, les programmes scolaires proposent la stratégie d'enseignement et d'apprentissage reposant sur l'approche curriculaires. Elle favorise la participation active des élèves, le travail autonome et la communication entre enfants. Elle permet également à l'élève de développer sa personnalité et sa pensée à partir de l'action. Les enseignants devraient par conséquent être préparés d'une part, à la mise en œuvre du curriculum, et, d'autre part, aux techniques innovantes de l'enseignement/apprentissage.

Il existe également d'autres méthodes pouvant renforcer la corrélation entre l'enseignement et l'apprentissage pour favoriser la participation active des apprenants.

- La pédagogie différenciée est une méthodologie d'enseignement qui consiste à proposer différentes modalités d'organisation et de travail adaptées aux possibilités de chaque enseignant et en tenant compte de l'hétérogénéité de la classe : méthodes adaptées aux possibilités de chaque élève ;
- La pédagogie par objectif repose sur l'explicitation des objectifs qui existent dans tout acte pédagogique ;
- La méthode participative demande la participation effective des apprenants dans la découverte des nouvelles connaissances ;
- L'approche enfant pour enfant consiste à développer chez l'apprenant une attitude de communication entre ce qu'il fait en classe et ce qui se passe dans la vie quotidienne.

### *d) Politiques et Instruments d'évaluation.*

Il s'agit dans les paragraphes qui vont suivre de comprendre comment s'effectue la détermination des progrès de l'élève. De ce fait, il est nécessaire de parler des normes dont la fixation varie selon les niveaux d'intervention.

- Les normes internationales sont établies par des organismes mondialement connus et reconnus. Chaque pays peut alors se référer à ces normes ;
- Les normes établies par le Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base concernent les différents examens officiels. Ces normes sont fixées en fonction des profils de sortie par cycle tels qu'ils sont définis dans le curriculum. Elles se rapportent à l'examen du :
  - Certificat d'Étude Primaire Élémentaire (CEPE) sanctionnant l'enseignement primaire ou Niveau I
  - Brevet d'Étude du Premier Cycle, sanctionnant l'enseignement secondaire du premier cycle ou Niveau II
  - Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, couronnant la fin des études secondaires du second cycle, ou Niveau III.
- Au niveau des écoles, il appartient au conseil des maîtres ou au conseil de classe de déterminer les normes de passage au niveau supérieur ou les normes de passation de test.

Ces normes connaissent certaines révisions. Ainsi,

- Au niveau des établissements scolaires, et concernant le passage au niveau supérieur ou concernant le test de niveau, la révision des normes s'effectue annuellement et elles sont établies suivant le nombre de places disponibles ou suivant l'effectif des élèves ;

- Lors des concours d'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> ou en classe de 2<sup>nde</sup>, les normes sont fixées annuellement par un conseil délibératif composé du Directeur Inter-Régional, des Chefs CISCO ainsi que des chefs d'établissement. Elles sont établies suivant le nombre de places disponibles dans les établissements d'accueil.

Enfin, il conviendra de noter qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas véritablement de programmes ou d'enseignement correctifs pour les élèves ne pouvant pas atteindre les normes fixées. Toutefois, des recherches-action sur la réussite scolaire sont en cours. Elles pourront, entre autres, fixer des normes et des méthodes en vue de la mise en place d'un programme d'enseignement correctif adapté aux élèves en situation d'échec scolaire.

## **2.2. Changer et adapter le contenu de l'éducation**

Il est important de souligner préalablement que cette partie du document développera le changement et l'adaptation des programmes d'enseignement effectués durant la dernière décennie; mais elle parlera également des changements et de l'adaptation à venir. Dans ce sens, elle traitera successivement des facteurs ayant motivé ou motivant la réforme des programmes d'enseignement, des principales institutions et organismes prenant part au processus de modification et d'adaptation du contenu des programmes ainsi que des stratégies adoptées dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des réformes curriculaires.

### *a) Motifs du changement et d'adaptation du contenu des programmes d'enseignement*

Durant la dernière décennie, le monde a connu des changements profonds dus, entre autres, à l'évolution rapide des sciences et de la technologie, laquelle n'a pas manqué de toucher le domaine de l'éducation. Le développement des sciences de l'éducation a, en effet, mis au jour des produits des recherches pédagogiques et surtout didactiques.

C'est, ensuite, le développement des sciences et de la technologie, lequel a créé des besoins socio-économiques nouveaux, suite à l'universalisation du savoir et du savoir-faire, qui a motivé la réforme des programmes d'enseignement au niveau de son contenu. Le nouveau programme contenait alors les compétences et les capacités que les élèves devaient acquérir, et le développement des sciences de l'éducation permettait d'améliorer cette réforme tant au niveau de son esprit que de sa présentation et de sa formulation.

### *b) Les participants au processus de modification et d'adaptation du contenu des programmes*

Durant la dernière décennie, la modification et l'adaptation du contenu des programmes d'enseignement étaient confiées à l'UERP. N'empêche que cette dernière a toujours collaboré, d'une manière très étroite, avec les autres directions pédagogiques, c'est-à-dire avec la Direction de l'Enseignement Secondaire (DES) et la Direction de l'Enseignement Primaire (DEP), ainsi qu'avec les partenaires oeuvrant pour l'éducation. Ce sont donc essentiellement ces institutions ainsi que ces organismes qui participaient aux réformes effectuées durant la dernière décennie.

Cependant, à l'heure actuelle, constatant avec pertinence que l'éducation est l'affaire de tous, la modification et l'adaptation du contenu des programmes d'enseignement se feront

suivant le processus participatif. C'est pourquoi, il est important de connaître et de collecter les avis, non seulement des partenaires internationaux, de la Société Civile et des ONG, mais surtout des Communautés et plus particulièrement des couches les plus pauvres de la population. De même, dans le contexte de la décentralisation vers laquelle la nation malgache avance progressivement, la participation des différentes provinces autonomes, des différentes régions et des différentes localités s'avèrera incontournable.

Toutefois, la décision finale devra appartenir au Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base, lequel détient la technicité indispensable à l'ensemble du processus de modification et d'adaptation des programmes d'enseignement.

### *c) Les domaines couverts, les nouvelles disciplines, les révisions des contenus des disciplines enseignées, les thèmes prioritaires en matière du contenu de l'éducation*

D'une manière générale, ces changements et ces adaptations couvrent le domaine des sciences et de la technologie, le domaine des connaissances à caractère littéraire et à caractère éducatif. Toutefois, aucune matière nouvelle n'a été introduite dans les programmes scolaires. Cependant, de nouveaux thèmes jugés prioritaires tels que l'éducation en matière de population, l'éducation environnementale, l'éducation à la prévention de IST/SIDA, l'éducation en matière d'hygiène ainsi que la démocratie au niveau de l'éducation civique sont intégrées dans les disciplines dites d'accueil ou porteuses.

Dans les autres disciplines, de nouvelles orientations ont été adoptées. Dans ce sens, les points suivants méritent d'être soulignés d'une manière particulière :

- La géographie doit être dorénavant considérée et traitée comme une matière scientifique à part entière.
- Les disciplines dites scientifiques devront privilégier l'enseignement par expérimentation et autant que possible, les mathématiques seront à enseigner dans une perspective inter-disciplinaire et dans la prise en compte des réalités de la vie.

### *d) Stratégies adoptées dans la conception , l'application, le suivi et l'évaluation des réformes curriculaires*

Si les réformes curriculaires sont adoptées grâce à des arrêtés ministériels, leur suivi et évaluation n'ont pas pu être réalisés faute de moyens. Et l'élaboration du curriculum à Madagascar a suivi les étapes logiques et la procédure habituelle en la matière. C'est ainsi que les activités suivantes ont été menées :

- Réflexion sur les textes en vigueur relatifs au contenu de l'éducation
- Collecte de données par les enquêtes et les entretiens en vue d'identifier:
  - les besoins permettant de définir les profils de sortie de chaque cycle d'enseignement,
  - les formations nécessaires aux enseignants,
  - les matériels didactiques adéquats,
  - les objectifs de l'éducation,
  - les matières à intégrer, à étoffer, ou en enlever,
  - les méthodes ou approches pédagogiques dictées par les principes généraux tels que la centration sur l'élève, le respect de l'individu, .....

- Expérimentation du projet de Curriculum dans plusieurs établissements scolaires réparti sur tout le territoire national, dont les résultats sont exploités en vue d'un réajustement.

### *e) Résultats, Problèmes et Solutions*

Les curriculum finalisés sont disponibles à tous les niveaux de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base. Il en est de même des guides pédagogiques se rapportant aux thèmes jugés prioritaires, lesquels concernent notamment l'Éducation en Matière de Population, l'Éducation Environnementale, l'Éducation à la prévention de l'IST/SIDA, l'Éducation Civique, l'Éducation à la Santé et la conduite des classes multigrades. Sont également disponibles des manuels pour les élèves accompagnés de guides pour le maître pour certaines disciplines telles que le Malagasy (série « Vola »), le Calcul (« Kajy Mampisaina ») et l'Éveil pour l'Éducation de Base.

Conformément à l'esprit de l'approche curriculaires, des analyses des épreuves aux examens sanctionnant chaque cycle d'enseignement ont été élaborées et appliquées. Elles servent en même temps d'outils d'évaluation de l'application des réformes curriculaires. A ce propos, des Conseillers Pédagogiques et des Inspecteurs ont été formés pour aider les enseignants du primaire et du secondaire dans l'application de ces réformes.

Cependant, devant ces résultats et malgré les efforts fournis, des problèmes de différents ordres subsistent et constituent des freins au développement et à l'effectivité de l'application de ces changements et de l'adaptation des contenus des programmes d'enseignement. Les principaux problèmes sont les suivants :

- La réticence de certains enseignants aux changements et aux innovations pédagogiques due, en partie, au manque de formation sur la lecture des programmes présentés sous forme curriculaires ;
- La Non Généralisation des Productions du Projet d'Appui aux Recherches sur l'Harmonisation de l'Enseignement Secondaire (ARCHES), une coopération entre les pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien ayant pour composante l'harmonisation des programmes de français (HPF) , de mathématiques (MPM) ; des sciences physiques et de la technologie (HPSPT) ; des sciences de la vie et de l'univers (HPSVU) qui vise à produire des matériels et outils didactiques à moindre coûts tout en améliorant les contenus de l'éducation de tous les pays membres et en harmonisant les techniques et méthodes d'enseignement toujours centrées sur l'apprenant.
- L'insuffisance de compétences en matière d'évaluation ;
- L'insuffisance de spécialistes en Nouvelle Approche Pédagogique (NAP) ;
- L'insuffisance de documents d'accompagnement ;
- La non-intégration de la culture d'évaluation dans les pratiques des acteurs de l'éducation, contribuant ainsi de façon déterminante à la persistance de l'in équité dans l'application des réformes opérées dans le contenu des programmes d'enseignement

Ces problèmes sont loin d'être résolus, cependant, des solutions ont pu, quand même, être trouvées pour certains d'entre eux. C'est ainsi que :

- Le développement du partenariat a permis la formation des enseignants sur l'application de ces réformes curriculaires. Cependant, cette formation s'est limitée uniquement sur les sites d'intervention des partenaires.
- Dans la discipline « Mathématiques », l'appui financier du CRESED a permis de doter les élèves de manuels conformes à ces nouveaux programmes. Cependant, leur nombre est resté insuffisant. Toutefois, cette opération a réussi à combler en partie l'écart existant entre les pratiques habituelles des enseignants et les méthodes d'enseignement dictées par ces réformes.
- Des matériels didactiques, des guides pour le maître ainsi que des manuels conformes à l'esprit et au contenu de ces réformes existent, mais leur nombre est encore loin de couvrir le besoin national.

Ces problèmes sont diversifiés et peuvent être hiérarchisés. De ce fait, il apparaît que certains d'entre eux méritent d'être résolus dans le plus bref délai. En d'autres termes, comme elles risquent de constituer un blocage sérieux au développement des programmes d'enseignement, certaines questions devront être résolues d'urgence.

- Pour résoudre les problèmes liés au manque de spécialistes, le renforcement des compétences des acteurs de l'éducation par la multiplication des échanges d'expériences internationaux et par le développement de la formation à distance apparaît comme la voie la plus adaptée ;
- L'équité en matière d'éducation doit obligatoirement passer par la participation effective de la communauté dans des recherches-actions menées avec les partenaires éducatifs ;
- L'insuffisance de matériels didactiques exige la mise en place d'une politique du livre ;
- Le développement de l'enseignement par l'expérimentation nécessite l'implication des enseignants, des responsables pédagogiques et des élèves eux-même dans la confection des maquettes et de matériels à moindre coût.
- Les attributions, les pouvoirs et les rôles des responsables des différents niveaux des structures décentralisées doivent être clarifiés afin d'éviter les hésitations et les empiètements dans l'entreprise des actions éducatives ;
- L'opérationnalité du Programme National d'Évaluation est nécessaire:
  - à l'efficacité du processus de réajustement des curriculum, en fonction de l'évolution de la société et des connaissances ;
  - à la généralisation des nouvelles approches pédagogiques ;
  - à l'opérationnalisation des structures d'encadrement ;
  - à la rentabilisation de la formation continue ;
  - à l'amélioration du temps d'apprentissage des élèves ;
  - à la définition des compétences à renforcer chez tous les acteurs de l'éducation ;
- Le renforcement de la Carte Scolaire facilitera la répartition équitable des ressources ;
- La mise en place d'antennes décentralisées de l'UERP facilitera la généralisation des nouvelles approches pédagogiques ainsi que l'appropriation des nouvelles technologies ;
- L'Information-Education-Communication (IEC) doit être confiée à une cellule de communication plus forte, décentralisée et équipée de matériels plus performants et plus adéquats ainsi que par une infrastructure plus décente, propre à une cellule de presse enrichissante, motivée et compétente.

**Troisième partie**

**Sous – secteur : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION  
PROFESSIONNELLE**

**par le**

***MINISTERE DE ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE***

## **1. Aperçu du système d'éducation à la fin du XXème siècle**

### **1.1. Les principales réformes et les innovations introduites dans le système d'éducation au cours de la dernière décennie**

#### **a) Cadre juridique de l'enseignement**

Selon la Loi n° 94-033 du 13 Mars 1995 portant orientation générale du système d'éducation et de formation à Madagascar, l'État reconnaît à toute personne (enfant, adolescent ou adulte) le droit à l'éducation et à la formation. Celles-ci doivent préparer l'individu à une vie active intégrée dans le développement social, économique et culturel du pays. Ainsi, le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est une composante fondamentale du redressement économique et social du pays.

Le Document Cadre de Politique Économique 1996-1999 renforcé par celui de 1999-2001 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Croissance, dans la politique nationale de réduction de la pauvreté, préconise que les investissements dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la formation soient considérés comme prioritaires. Ainsi, il est prévu la mise en place de système de formation répondant aux besoins du marché de l'Emploi de la majorité de la population d'une part, facilitant l'accès à l'emploi en général et contribuant à l'amélioration des performances des entreprises d'autre part.

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), régi par le Décret n° 97-357 du 10 Avril 1997 fixant l'attribution du Ministre et la réorganisation du Ministère, a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Cette politique vise principalement à assurer l'adaptation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) aux besoins du marché de l'Emploi à court, moyen et long terme tant au niveau national que régional.

#### **b) L'organisation, la structure et la gestion du système**

Le Dispositif National d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle comprend plusieurs entités administratives, des organismes rattachés, des organisations et établissements opérateurs de formation, tant au niveau central que régional :

Cabinet du Ministre,  
Secrétariat Général :  
Direction de la Coordination des Formations (DCF),  
Direction Administrative et Financière (DAF),  
Direction de la Planification (DP),  
Direction de l'Office National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Privé (ONETFOPP),  
Directions Inter-Régionales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DIREFTP).

#### **Organismes rattachés de Conseil et/ou d'Appui :**

Le Bureau Éducation - Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (BPE/PREFTEC) chargé de coordonner et de faire le suivi permanent

et effectif de l'exécution des programmes d'activités des composantes du Projet. Le Bureau a cessé ses activités à la fin du projet PREFTEC en Juin 1999.

Le Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) chargé de proposer des politiques et stratégies pour le développement de la formation technique et professionnelle et d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle des projets de formation financés dans le cadre de la politique mise en place par le Gouvernement.

L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) chargé de recueillir, traiter et diffuser les informations sur l'emploi et la formation.

L'Institut National de Formation du personnel des établissements d'enseignement technique et professionnel (INFOR) chargé de valoriser les ressources humaines des établissements de formation publics et privés en mettant à leur disposition et à celles des entreprises ses compétences sur le plan technique en matière d'ingénierie pédagogique.

Organismes opérateurs de formation :

les Groupements des Établissements de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (GEETFP),  
les établissements de formation publics et privés agréés,  
le Centre National de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CNFPPH),  
l'Institut National de Promotion Formation (INPF),  
le Centre National de Formation Professionnelle Artisanale et Rurale (CNFPAR).

Organismes au niveau des Provinces :

le CNFTP a appuyé la mise en place d'Associations Régionales Interprofessionnelles pour le développement de la Formation professionnelle (ARIF). Les entreprises y ont commencé à participer à la préparation, à l'organisation et au financement de la formation professionnelle continue de leurs membres;  
mise en place de réseaux de correspondants issus du secteur privé dans chaque région par l'ONEF.  
l'INFOR a décentralisé la formation des formateurs et l'élaboration des programmes au niveau des régions ;  
mise en place de Centre Régional de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CRFPPH).

Les structures et moyens mis en place ont permis de tisser des liens entre le Système National de Formation Technique et Professionnelle et les activités de formation proprement dites d'une part et le monde du travail d'autre part.

**c) Les politiques, les méthodes et les instruments d'évaluation**

En 1991, dans le cadre de la préparation d'un Programme de renforcement du sous-secteur, un rapport d'évaluation de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) a émis l'hypothèse selon laquelle la mise en place en cours du système de libéralisation économique fera émerger une demande croissante en personnel qualifié. Or, le

système éducatif de l'époque ne pouvait satisfaire les besoins de formation des milieux professionnels de l'économie tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Le développement de l'ETFP était axé sur l'offre et ne se préoccupait que peu du marché de l'emploi, d'où un décalage entre ce que le monde du travail demandait et ce que les établissements de formation pouvaient offrir. Comme l'ETFP coûte cher pour l'État, il devenait alors urgent de maîtriser les dépenses publiques.

Cette situation avait conduit l'État malgache à adopter une stratégie pour la réforme du sous-secteur de l'ETFP en appui à celle du secteur de l'éducation (le Programme National d'Amélioration de l'Éducation ou PNAE) et à conclure un Accord de crédit avec l'IDA pour la mise en œuvre du Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle (PREFTEC).

Ce Projet avait pour objectif de mettre en place un système d'ETFP impliquant les organismes privés et publics de formation et adapté aux besoins réels de l'économie. Pour réaliser cet objectif, le Projet comportait cinq composantes :

création du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) et d'un Fonds d'Intervention de la Formation Professionnelle (FIFP),  
restructuration et renforcement du système d'ETFP,  
établissement d'un système d'information sur le marché du travail,  
réforme de l'enseignement et de la formation agricole,  
formation des cadres de la fonction publique.

En ce qui concerne les instruments d'évaluation, des indicateurs clés quantitatifs n'avaient pas été préalablement et clairement définis pour faciliter le pilotage stratégique de la réforme durant l'exécution du projet et pour évaluer les résultats à son achèvement. Aussi, la faiblesse des actions de suivi de l'insertion des formés a-t-elle rendu difficile l'appréciation des résultats obtenus, mais les quelques indications disponibles sur le marché du travail et l'expansion observée du système suggèrent que les résultats sont relativement modestes.

Toutefois, les sous-projets de formation financés par le FIFP (18 277 apprenants) et les formations professionnelles qualifiantes (environ 2 000 apprenants en 1999) ont constitué des réponses pertinentes.

Le dispositif de la Formation Technique et Professionnelle a adopté le système d'examens et de concours selon le cas :

des concours à l'entrée d'une formation,  
des examens pour sanctionner la finalité de la formation, la formation pouvant être sanctionnée par une attestation, un certificat ou un diplôme.

**d) Les objectifs et les principales caractéristiques** des réformes actuelles et à venir

Le Système National de la Formation Technique et Professionnelle poursuit actuellement les réformes mises en œuvre durant le PREFTEC :

adaptation de la formation aux besoins de l'emploi et du marché du travail,  
amélioration de la qualité et de l'efficacité de la formation technique et professionnelle,

maîtrise de la croissance des dépenses publiques par la contribution du secteur privé, optimisation de l'utilisation des ressources allouées à la formation technique et professionnelle.

Les réformes à venir sont cadrées dans les actions du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Cela consiste en une priorisation des investissements publics vers les pauvres, une coordination des actions, une approche participative dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies et plans d'actions.

## 1.2. Les principales réalisations de la dernière décennie sur les plans quantitatif et qualitatif

### a) L'accès à l'éducation

Tableau 1. Effectifs d'élèves dans l'enseignement technique et professionnel du secteur public

Année scolaire	Centre de Formation Professionnelle (CFP)			Lycée Technique et Professionnel (LTP)		
	Nouveaux entrants		Nombre d'élèves	Nouveaux entrants		Nombre d'élèves
	Taux d'accès	Effectifs	Total	Taux d'accès	Effectifs	Total
1990-91	1,2	1055	1790	..	2019	7130
1991-92	0,6	436	764	11,6	2008	6490
1992-93	0,9	717	1184	16,8	2522	6869
1993-94	0,8	609	1035	12,9	2515	5080
1994-95	0,6	536	1344	9,6	1552	6588
1995-96	0,9	740	1405	12,4	2067	6733
1996-97	0,9	765	978	11,5	2016	8217
1997-98	0,6	503	1674	11,7	2678	8477
1998-99	..	..	..	14,6	2550	..

Sources : Mineseb, Metfp

Plus de 0,5% des élèves inscrits dans les classes de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> des collèges d'enseignement général s'orientent à l'issue de celles-ci vers la formation professionnelle courte du secteur public (cf. tableau 1). Si la demande qui s'adresse aux CFP de niveaux I et II est donc faible, environ 500 nouveaux entrants seulement en 1997, un des faits sans doute le plus marquant est le déclin constant de cette demande au cours du passé récent.

Depuis le début des années 1990 le nombre de nouveaux entrants dans les CFP s'est en effet réduit de moitié, attestant d'une désaffection manifeste des élèves pour ce genre de formation. En 1998-97, les CFP accueillent à peine 1700 élèves soit 16% des effectifs totaux de l'enseignement technique et professionnel du secteur public.

Comparativement l'enseignement technique de second degré qui est dispensé dans les LTP fait l'objet d'une demande plus importante. Environ 15% des élèves ayant obtenu le BEPC en 1997 choisissent poursuivre des études secondaires dans un LP.

Bien que le nombre de nouveaux entrants dans ces établissements reste encore assez modeste, de l'ordre de 2600 élèves en 1998, il a crû dans des proportions notables bien qu'irrégulières ces dernières années, et ce type de formation semble même faire l'objet d'un regain d'intérêt de la part des élèves depuis 1996.

## b) L'équité en matière d'éducation

Tableau 2. L'accès à l'enseignement technique et professionnel par province

Provinces	CFP		LTP					
	1991-92	1998-99	1991-92			1998-99		
	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves	Nouveaux entrants		Nombre d'élèves	Nouveaux entrants		Nombre d'élèves
			Taux d'accès	Effectifs		Taux d'accès	Effectifs	
Antananarivo	363	764	12,6	891	3380	8,5	762	3313
Antsiranana	154	175	..	..	..	18,9	230	669
Fianarantsoa	94	189	9,8	320	653	18,9	435	1239
Mahajanga	23	51	18,6	163	532	15,3	210	791
Toamasina	106	293	10,5	304	753	23,2	476	1459
Toliara	24	202	16,8	283	1079	29,6	437	1006

Source : Mineseb, Metfp

L'accès à l'enseignement technique et professionnel est très différent d'une région à une autre. Les LTP des provinces de Toliara et de Toamasina accueillent en 1<sup>ère</sup> année 30 et 23% respectivement des titulaires du BEPC.

Par contre, dans la province d'Antananarivo à peine 9% des élèves qui terminent le premier cycle de l'enseignement général s'orientent à l'issue de celle-ci vers l'enseignement technique du secteur public, mais ils sont de moins en moins à choisir cette voie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette disparité : effets de revenus des ménages par province, effets d'offre de formation.

Tableau 3. Répartition des élèves de l'enseignement technique et professionnel du secteur public selon le sexe et la spécialité (en %)

	1990-91		1998-99	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
CFP				
Génie civil	73,2	46,2	78,7	18,6
Industriel	26,1	53,8	21,3	74,1
Tertiaire	-	-	-	7,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
LTP				
Génie civil	50,1	20,7	52,5	15,8
Industriel	27,1	5,0	31,0	23,7
Tertiaire	21,6	71,8	15,5	59,9
Agricole	1,1	2,5	1,0	0,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Metfp

Comme dans la plupart des pays en développement, le taux de participation des filles à l'enseignement technique et professionnel est très inférieur à celui des garçons : 6 % seulement des jeunes filles qui poursuivent des études secondaires de second cycle sont inscrites dans des formations techniques, alors que cette proportion est de 13 % pour les garçons. La

nouvelle tendance peut attester une faible discrimination des femmes sur le marché du travail, elle peut aussi indiquer que de plus grandes opportunités d'emploi leurs sont offertes, en raison notamment du manque de main d'œuvre qualifiée dans certains métiers traditionnellement réservés aux hommes.

### c) La qualité et la pertinence de l'enseignement

Tableau 4. Rendement interne du système d'enseignement technique et professionnel

	Taux de réussite aux examens (1997-98)	
	Secteur public	Secteur privé
CFP	71,3	..
LTP		
Examens obligatoires		
Baccalauréat technique		
Génie civil	20,0	17,7
Industriel	24,9	32,6
Tertiaire	40,0	68,6
Agricole	16,7	..
Ensemble	30,7	39,6
Examens optionnels		
Brevet d'Agent d'Exécution	54,2	..
Brevet Technique	52,5	..
Ensemble		

Source : Metfp (calcul des données à partir d'un échantillon)

Sur 100 élèves qui entrent en 1<sup>ère</sup> année des CFP, moins de 40% obtiennent le Certificat de Fin d'Etudes et environ 60% abandonnent sans avoir obtenu de diplôme, principalement dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année d'études.

Le système de suivi de l'insertion des sortants et de mesures d'impacts au niveau du secteur économique n'étant pas encore mis en place, l'efficacité externe est difficilement mesurable.

### d) la participation de la société au processus de changement de l'éducation

#### sur le plan institutionnel :

forte représentation du secteur économique privé au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration des organismes du système d'ETFP

mise en place des Associations Régionales Interprofessionnelles pour le développement de la Formation professionnelle ou ARIF (associations d'employeurs chargées de développer et de coordonner la formation professionnelle au niveau des régions) favorisant la prise en main progressive par le secteur privé de l'organisation et du financement de la formation professionnelle.

#### sur le plan technique :

participation des entités bénéficiaires dans l'organisation de la formation, notamment dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions de formation,

transfert de compétences en matière d'ingénierie de formation professionnelle pour le développement de la capacité du secteur productif à déterminer ses besoins de formation.

*sur le plan stratégique :*

adoption de la logique de la demande permettant d'améliorer la qualité des programmes de formation,

considération importante de la formation comme investissement et vulgarisation de ce concept auprès des acteurs concernés par la formation professionnelle.

### ***1.3. Les leçons tirées du processus de changement et de réforme des systèmes d'éducation : approches adoptées, échec ou réussite des stratégies, principales difficultés, ...***

Les principales leçons à tirer de l'exécution du PREFTEC sont :

une autonomie administrative et financière effective est indispensable pour permettre la gestion performante d'un Projet. En effet, elle permet l'objectivité, la souplesse et la rapidité dans l'exécution des activités ;

la détermination préalable d'indicateurs vérifiables est importante. Elle permet des régulations efficaces en cours de projet et une évaluation plus objective et plus rapide à la fin de projet ;

l'adaptation de manuels de procédure au contexte permet au projet de répondre aux exigences de son environnement ;

l'élaboration de plans de travail périodiques permet d'assurer de l'exécution harmonieuse des activités selon les exigences de qualité et les délais impartis ;

les efforts en matière d'information, de communication et de coordination doivent être renforcés ;

l'approche terrain est indispensable avant toute conceptualisation ;

l'implication des différents partenaires pendant tout le processus permet un enrichissement des différents concepts et approches, leur plus large diffusion et surtout une meilleure efficacité dans leur mise en œuvre ;

le secteur productif constitue un partenaire incontournable dans tous les domaines de l'ETFP. La prise en main de la formation professionnelle continue par ce secteur en constitue une condition de réussite. Le regroupement des entreprises et des associations autour des ARIF en est un premier pas. L'accélération de la mise en place des différentes mesures incitatives impulsera le mouvement ; et

la pérennité des acquis dépend dans une large mesure d'un changement dans le comportement des acteurs.

### ***1.4. Les principaux problèmes et les défis auxquels sera confronté l'ETFP au début du XXI<sup>ème</sup> siècle***

Les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

Les besoins de formation : l'enseignement technique et la formation professionnelle occupe une place relativement modeste dans le système éducatif

malgache. Ce sous-secteur accueille aujourd'hui moins de 6% des effectifs inscrits de l'enseignement secondaire. Compte tenu du contexte macro-économique dans lequel se trouve Madagascar, sa taille ne devrait pas sans doute croître de façon très importante à court terme.

Par contre, il devrait s'attacher à combler les déficits d'instruction des jeunes générations d'actifs qui sont importants, qui ne cessent d'augmenter et qui entrent dans la vie active sans également aucune qualification professionnelle. Compte tenu de la variété des besoins à satisfaire, ces activités de première qualification devraient reposer sur des structures souples et s'effectuer dans un cadre qui mettrait en concurrence les secteurs privé et public de formation sur la base de critères et de mécanismes de financement transparents.

un secteur public de formation confronté à une faible demande : malgré les déficits de qualification de la population active, les établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle attirent une faible population. Les effectifs de nouveaux entrants dans les Centres de Formation Professionnelle (CFP) ne cessent de diminuer.

une carte de formation trop fragmentée : dû à ce faible niveau de la demande, l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle semble particulièrement abondante et les établissements ne disposent pas par conséquent d'une taille qui leur permette de produire leurs services à des coûts raisonnables. En moyenne, un CFP n'accueille guère plus de 50 apprenants et fonctionne à 60% de sa capacité seulement. Globalement, les Lycées Techniques Professionnels (LTP) ont un taux d'occupation meilleur, mais à peu près de la moitié d'entre eux comptent moins de 150 élèves.

***Compte tenu de ces différents problèmes, le défi principal à relever par l'ETFP sera de rationaliser la production de ses services éducatifs à un coût raisonnable pour satisfaire les besoins du marché du travail.***

## ***2. Contenu de l'éducation et stratégies d'apprentissage pour le XXIème siècle***

### **2.1. Développement des programmes d'enseignement, principes et hypothèses**

#### **Enseignement technique :**

Les programmes d'enseignement sont arrêtés d'un commun accord, par spécialité et par type de formation, avec les représentants des organismes employeurs (publics ou privés), des établissements de formation et des représentants du METFP au cours de la Commission Nationale pour l'Elaboration des Programmes (CNEP) et de la Commission Inter-Régionale pour l'Elaboration des Programmes (CIREP).

L'INFOR est chargé de coordonner les activités administratives et techniques correspondantes, tant au niveau national que régional.

les formateurs et/ou les parents d'élèves peuvent émettre leur souhait d'améliorer les programmes de la formation technique et professionnelle.

### **Formation professionnelle :**

#### Le processus de prise de décision - planification et conception du programme d'enseignement

un bilan de compétences effectué auprès du public à former (salariés, membres d'association, ...) détermine ses besoins de formation. L'employeur ou le supérieur hiérarchique valide les résultats d'identification des besoins de formation avec le promoteur de formation ou l'organisme chargé de la mise en œuvre d'actions de formation envisagées.

le programme de formation devra répondre aux besoins identifiés et aux objectifs de formation. Des pré requis (connaissances théoriques, pratiques et professionnelles) sont demandés aux stagiaires avant d'établir les bases du programme.

par la suite, le promoteur fera appel à des prestataires de formation pour élaborer le cahier de charges correspondant. Celui qui présente la meilleure offre sera retenu pour dispenser les actions de formation.

un plan de formation, composé de plusieurs actions de formation, pourra être établi en cohérence avec la politique et les stratégies de l'organisme demandeur (entreprises, associations ou ONG).

### **Stratégies d'enseignement et d'apprentissage**

la méthode pédagogique utilisée peut être modulaire, linéaire, individualisée ou en alternance (théorie à l'école et pratique dans une entreprise) .

le taux d'encadrement est de 10/1 (10 ou 15 stagiaires au maximum pour 1 formateur).

concernant la formation par apprentissage, les entreprises peuvent former des apprentis dès qu'elles réunissent les conditions de cette formation (moyens organisationnels). Un contrat

d'apprentissage est conclu entre les deux parties. Les entreprises forment, à titre volontaire et à leurs propres frais, des apprentis pour couvrir leurs propres besoins futurs en main d'œuvre. Le maître apprenti détermine les horaires de formation selon sa disponibilité. A l'issue de la formation, l'apprenti et l'entreprise sont libres de passer ou non un contrat de travail.

Très peu d'entreprises pratiquent ce type de formation à Madagascar. Une étude sur l'apprentissage sera envisagée par le dispositif national de la formation technique et professionnelle dans le cadre du document de stratégie de la réduction de la pauvreté.

### **Politiques et instruments d'évaluation**

- une évaluation (test, travaux dirigés, ...) est effectuée par le formateur à la fin de formation pour déterminer le progrès de l'élève ou du stagiaire. Un document d'évaluation est mis à la disposition de l'employeur pour suivi des formés, éventuellement en vue de leur promotion.
- une méthode de régulation et d'adaptation, en vue de la normalisation des formations parallèlement avec la normalisation du secteur de production, pourra être appliquée pour le développement du programme de formation.

## 2.2. Changer et adapter le contenu de l'éducation

### Motifs du changement et des adaptations

il est reconnu par tous que les formations actuelles menant à l'obtention des diplômes techniques ou les formations professionnelles doivent être constamment adaptées aux réalités et aux exigences du marché de l'emploi, en particulier dans le cadre des actions du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

il est primordial de prioriser les investissements publics en fonction de la capacité de contribution financière des cibles.

le processus de changement de comportement et de pratique, tant au niveau des dispensateurs de formation que des demandeurs de formation, doit être renforcé.

### Les responsables acteurs

les Ministères chargés de l'éducation : Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base (MINESEB), Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP).

le secteur économique : entreprises, associations et ONG, groupements et/ou associations professionnels, organisations professionnelles.

organismes d'appui,  
sources d'information,  
institutions de formation,  
collectivités décentralisées

### Focalisation

le contenu de l'éducation tiendra compte de l'évolution de l'environnement (développement des sciences et techniques), des secteurs porteurs identifiés dans les documents stratégiques tant sur le plan économique que social (Document Cadre de la

Politique Économique, Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté), des réformes définies en matières de formation technique et professionnelle.

### Méthodologie à appliquer

conception : séances de sensibilisation des partenaires

application : ateliers et séminaires, actions dans le cadre de programme de collaboration avec les partenaires

suivi et évaluation : mesure d'impact à partir d'indicateurs vérifiables

### Résultats

<i>Problèmes rencontrés</i>	<i>Solutions envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- les capacités du dispositif de formation n'arrivent pas encore à répondre aux besoins du marché du travail</li> <li>- les informations peu disponibles sur le marché de l'emploi et les besoins en compétences ne permettent pas de faciliter l'identification des besoins de formation</li> <li>- une grande majorité de jeunes dans les milieux défavorisés (monde rural) entrent dans la vie active sans qualification professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de l'offre de services éducatifs du dispositif d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle</li> <li>- renforcement de la base de données sur l'emploi et la formation</li> <li>- extension des interventions dans le secteur agricole et le secteur informel où les activités sont très diversifiées et où il existe une grande proportion de jeunes peu instruits</li> </ul>

## **Quatrième partie**

**Sous-secteur : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Par le**

***MINISTERE DE L' ENSEIGNEMENT SUPERIEUR***

## *1. Aperçu du système d'éducation à la fin du XXème siècle*

### **1.1 Les principales réformes et les innovations introduites dans le système d'éducation au cours de la dernière décennie.**

Depuis 1992, en vue de parer aux effets pervers d'une part, de l'emprise politico-idéologique et d'autre part, de la démocratisation de l'enseignement supérieur, est apparue la nécessité d'adopter une nouvelle réglementation du système éducatif à Madagascar. C'est ainsi qu'ont été promulgués plusieurs textes réglementaires.

#### **a) le cadre juridique de l'enseignement :**

La loi n° 94-033 du 13 Mars 1995 qui remplace la loi n° 78-040 du 17 Juillet 1978, définit les principes fondamentaux régissant les finalités de l'éducation et de la formation à Madagascar. Concernant l'enseignement supérieur, l'article 56 souligne à cet effet " l'indépendance vis à vis de toute emprise politique et idéologique, l'autonomie, l'ouverture, les franchises et les libertés universitaires ”.

Un aspect particulier de cette loi est constitué par la place cette fois - ci accordée au partenariat qui d'après l'article 57, " contribue à la promotion et au développement de la Formation Supérieure ”.

Par ailleurs, elle précise que l'enseignement supérieur est dispensé aussi bien dans les Institutions Publiques et les Centres de formation que dans les Institutions Privées agréées.

D'après l'article 62 , trois types de formation sont dispensés : "formation longue (organisée en cycles), formation courte (de 2 à 3 ans) et formation à la carte (formation continue) ”.

Toute formation est sanctionnée par un diplôme, et des « passerelles permettant de passer d'une catégorie de formation à une autre sont définies par voie réglementaire ».

#### **b) l'organisation, la structure et la gestion du système :**

Elles ont été définies et fixées par, l'ordonnance n° 92.030 du 17 juillet 1992, le décret n° 94-337 du 24 mai 1994 et le nouveau décret du février 2001 .

##### **b1. Organisation**

De 1992 jusqu'au début de l'année 2001, les six Universités (une par Province) et autres Instituts Supérieurs Publics étaient des Etablissements Publics à caractère **culturel (EPC)** placés sous la tutelle technique du

Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) et sous la tutelle financière des Ministères chargés des Finances et du Budget.

Dans ce même cadre, la Conférence des Recteurs dont les attributions ont été fixées par le décret 94-337 du 24 mai 1994, assure l'harmonisation des activités au sein des

Universités, et se prononce sur les questions concernant ces dernières pour lesquelles elle a été saisie par le MINESUP.

Cependant, dans le souci de mieux préciser les pouvoirs des organes respectifs au sein des universités et aussi de rationaliser le système tout en préservant le principe d'autonomie, l'organisation et le fonctionnement des Universités et des Etablissements d'Enseignement Supérieur (**EES**) ont été de nouveau fixés depuis le mois de février 2001.

un statut d'Etablissement Public à caractère **Administratif (EPA)**, qui place les universités sous la tutelle technique et administrative du MINESUP, et sous la tutelle comptable et budgétaire conjointe des Ministères chargés respectivement des Finances et du Budget.

Ainsi, les missions qui ont été assignées aux universités suivant l'article 4 de l'ordonnance n° 92.030 précitée, sont prévues cette fois-ci dans le cadre de la Politique Nationale en matière d'éducation et de formation, ainsi que du Plan Directeur de l'Enseignement Supérieur (PDES), d'un contrat programme pluriannuel avec le MINESUP, et qui définit les obligations de l'université relatives à la réalisation de ses missions ; de la remise d'un rapport périodique d'exécution des obligations souscrites, et de l'évaluation de résultats par rapport aux objectifs fixés, ce qui subordonne l'obtention des moyens attribués annuellement par le MINESUP.

## b2. Structure

Dans cette lignée, une université publique est composée par les Etablissements d'Enseignement Supérieur (Faculté, Institut, Ecole Supérieure), créés par décret pris en conseil de Gouvernement, et qui comprennent :

Les Départements créés par arrêté du MINESUP, les Unités de Formation et de Recherche (UFR), subdivisions d'un département créées par arrêté rectoral, les Laboratoires, les Centres de Recherches et de Documentation, et autres Entités, subdivisions des UFR, créés par décision du Chef de l'EES.

## b3. Gestion du système

L'Université publique comporte les organes ci-après : le Conseil d'Administration (**CA**), organe délibérant, le Recteur, organe exécutif des délibérations du **CA**, et qui coordonne toutes les activités de l'Université,

le Conseil Scientifique d'Université (**CSU**), organe consultatif placé auprès du Recteur, le Chef d'EES (Doyen, Directeur d'Ecole Supérieure ou d'Institut), exécute et coordonne toutes les activités au sein de l'Etablissement,

le Conseil Scientifique d'Etablissement (**CSE**), organe consultatif qui émet des propositions sur toutes questions relatives à l'Etablissement,

le Chef du Département, coordonne les activités au sein du Département,

le Collège des Enseignants de l'Etablissement, qui est en même temps un collège électoral (élection du Chef de l'EES), et un organe qui émet des avis et propositions sur le recrutement ou l'avancement d'un enseignant, sur le programme annuel des activités de l'EES.

### **c) les politiques, les méthodes et les instruments d'évaluation**

La recherche de l'efficacité, de l'efficience et de la qualité a nécessité l'instauration d'un système d'évaluation portant notamment, conformément au PDES, sur : les Programmes, les Formations et la Recherche, les activités au sein des Etablissements et Institutions.

Deux types d'évaluation sont effectués:

Evaluation interne : auto-évaluation au niveau des institutions et des universités.

Aux termes du nouveau décret sus-mentionné, elle est périodique et s'effectue suivant les différents niveaux ci-après :

le Chef de Département procède à l'évaluation en collaboration avec le Collège des enseignants de ce Département. Le Chef d'Etablissement pour sa part, en assure le bon déroulement .

à son niveau, le Recteur, assisté par une cellule d'évaluation interne, veille au bon déroulement de l'évaluation de l'Université et de ses composantes.

le CA quant à lui, examine et approuve les rapports afférents aux deux séries d'évaluations précitées.

Évaluation externe : par l'Agence Nationale d'Evaluation (AGENATE) créée en 1998, qui est diligentée par le MINESUP. Cette Institution est indépendante dans la définition de ses méthodes d'évaluation, et elle s'intéresse aussi bien aux institutions publiques que privées.

Les étapes franchies par l'AGENATE sont jusqu'à maintenant les suivantes:

- sensibilisation au niveau des institutions publiques et privées ;
- formation des agents travaillant dans les cellules d'évaluation des institutions ;

Les principaux instruments d'évaluation sont constitués par :

- un guide d'évaluation interne comportant des tableaux et des questionnaires ;
- des négociations entre AGENATE et Institutions.

### **d) les objectifs et les principales caractéristiques des réformes actuelles et à venir. Politique de redressement et d'assainissement de l'enseignement supérieur dans tous les domaines.<sup>2</sup>**

#### **d1. Formation et recherche :**

Au niveau de la pédagogie et de la recherche, l'amélioration de la qualité s'est traduite entre autres par:

des séries de réajustement (normalisation du programme et du calendrier universitaire, définitions des axes prioritaires de recherche ) ;

la mise en place de contrats- programmes de recherche, de formation doctorale et de formation professionnalisante ;

la prise des Décrets 2000/693 et 2000/694 du 13 Septembre 2000 ; 2000/707 du 20 Septembre 2000) qui, en vue de la formation doctorale, ont formalisé les études post - universitaires touchant la formation de 3<sup>ème</sup> cycle, l'habilitation à diriger la recherche, ainsi que la création d'une « Commission d'Evaluation des Titres et Travaux » scientifiques .

Il reste encore à entreprendre :

le développement des formations à distance, des échanges pédagogiques et de la NTIC. On a créé à cet effet des sites WEB pour les Universités Publiques, et la création du Site MINESUP est prévue,

la généralisation des contrats-programmes pour les actions entrant dans le cadre du Plan de Développement Institutionnel élaboré par chacun des Universités.

#### d2. Ressources humaines :

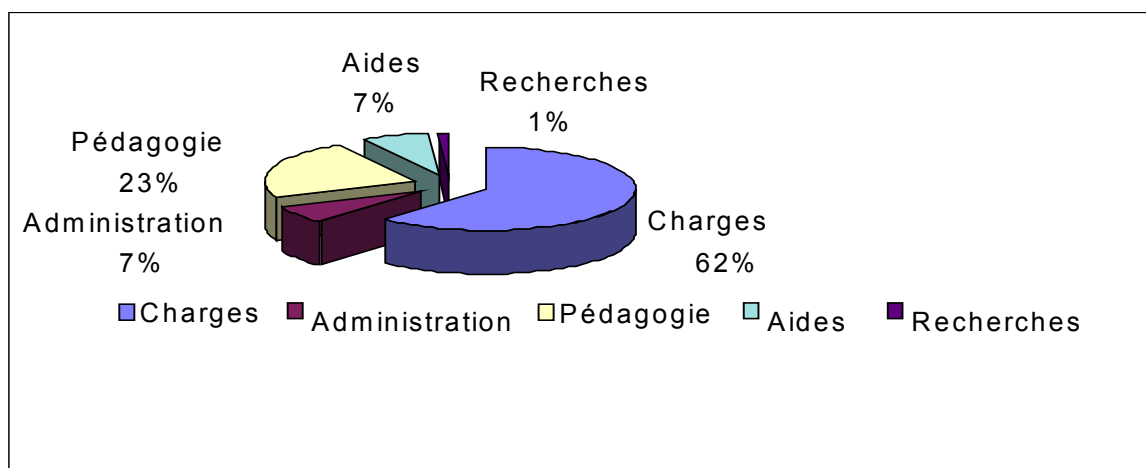
Au niveau des ressources humaines, il a été entrepris une revalorisation de la fonction Enseignant – Chercheur et ceci par la mise en place d'un système de motivation de ces derniers. Il est à prévoir une politique adéquate de relève assortie d'une meilleure répartition des enseignants à tous les niveaux et dans toutes les Institutions.

Pour les étudiants, une régulation des flux entrants ainsi qu'une limitation du temps de séjour ont été déjà appliquées. Il est envisagé d'améliorer leurs conditions de vie et d'études ainsi que par la réhabilitation des cités universitaires. Dans cette optique, un système de suivi des diplômés sera instauré.

Concernant le Personnel Administratif et Technique (PAT), l'incitation au départ volontaire a été démarrée et sera poursuivie. Parallèlement, un redéploiement plus rationnel de ces personnels et une recherche de l'amélioration de leurs qualifications , font l'objet d'une étude qui est en cours (description du profil du PAT pour faire en sorte que l'université n'emploie que le nombre nécessaire de ces personnels).

#### d3. Administration et finances :

Le schéma ci-après traduit la ventilation des dépenses par programme constatées jusqu'ici, les aides regroupant les œuvres sociales à l'exclusion des bourses d'études.



Il apparaît que les dépenses occasionnées par la pléthore des effectifs du PAT accapare encore une grande partie du budget de fonctionnement.

Cette situation a motivé la recherche de l'amélioration de la répartition des programmes de dépenses, cette fois-ci au profit de la pédagogie et de la recherche (affectation des crédits pour les contrats-programmes de recherche, de formation doctorale et de formation professionnalisante).

Dans cette lignée, un Service de contrôle et de suivi a été créé au sein du MINESUP et par ailleurs, l'informatisation du système est prévu au niveau de toutes les Institutions d'Enseignement Supérieur.

## **1.2 Les principales réalisations de la dernière décennie, sur les plans quantitatif et qualitatif, notamment en ce qui concerne :**

### **a) l'accès à l'éducation**

Accès à l'Université : En général, tout titulaire d'un Baccalauréat ou d'un titre équivalent peut poursuivre des études supérieures, et chaque Institution d'Enseignement Supérieur est habilitée à fixer ses conditions pédagogiques et scientifiques d'accès.

Aussi, à partir de 1987, le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année dans les écoles et instituts a-t-il été instauré. De même, depuis 1995, différents types de modalités d'accès ont été institués dans les Facultés, de même que le test de niveau dans les Facultés des Lettres et l'Etablissement de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie. Les Facultés de Sciences quant à elles ont basé leur sélection sur les notes obtenues dans les matières scientifiques au Baccalauréat.

L'accès à un cycle supérieur est subordonné à l'obtention du diplôme de fin de cycle. Le diplôme délivré par l'université a une validité nationale.

Pour compter de cette année 2001, le Conseil Scientifique d'Etablissement émet des propositions sur les conditions d'accès et poursuites des études, lesquelles seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université.

L'institution et l'ouverture des concours nationaux restent par contre fixées par un Arrêté du MINESUP.

Les institutions d'enseignement supérieur privées adoptent différentes méthodes de sélection : concours, test de niveau, sélection sur dossiers etc....

### **b) l'équité en matière d'éducation**

A l'échelle nationale, la motivation aux études même au niveau supérieur est largement partagée par les deux sexes avec une certaine tendance à l'égalité, comme le montre le tableau de la page suivante:

ANNEE	MASCULIN	FEMININ
1990	56,4%	43,6%
1995	53,1 %	46,9 %
1999	52,8 %	48,2 %

(source STAT/DEP)

Toutefois, on remarque une disparité réelle au niveau de la taille des Universités dont les nombres d'étudiants et d'Etablissements sont les suivants en 1999:

UNIVERSITE	NOMBRE D'ETUDIANTS	En %	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
ANTANANARIVO	14.388	67%	07
ANTSIRANANA	811	4%	04
FIANARANTSOA	2.049	10%	04
MAHAJANGA	1.319	6%	03
TOAMASINA	1706	8%	02
TOLIARA	1090	5%	04
TOTAL	21363	100%	24

Par ailleurs l'attribution de bourses suivant des critères pédagogiques et sociaux vise à renforcer l'équité.

### c) la qualité et la pertinence de l'enseignement ;

Suite à l'instauration des nouvelles modalités d'accès et de la politique d'assainissement en général, des effets nettement positifs ont été enregistrés au niveau des taux de réussite, toutes années et toutes filières confondues, comme le démontre le tableau ci-dessous :

#### Répartition des étudiants par année :

Année	Nombres des étudiants	Taux de réussite
1990	37 046	15%
1995	21 997	45,9%
1999	21 363	45,38%

(source STAT/DEP)

Ces dernières années, l'ouverture des nouvelles formations est plutôt axée au profit des formations professionnalisantes.

Ainsi, les formations professionnalisantes ont été multipliées conformément aux indications du PDES. Actuellement, il en existe une vingtaine au sein des Universités et 03 au sein de la CNTEMAD. La majorité des diplômés issus de ces formations sont recrutés par les entreprises.

Par ailleurs, 32 formations dans 19 Etablissements d'enseignement supérieur privé ont été homologuées par le MINESUP.

Au niveau international, les diplômés malgaches sont de plus en plus appréciés et surtout ceux qui possèdent une spécialisation en médecine et en NTIC.

#### **d) la participation de la société au processus de changements de l'éducation.**

Cette participation est particulièrement illustrée par les aspects suivants :  
la représentation des opérateurs économiques au sein du CA,

l'orientation des formations professionnalisantes par rapport aux besoins exprimés par les entreprises et les collectivités locales ;

l'adéquation de la formation aux besoins du développement régional et national (réorientation vers la formation professionnalisante) ;

la participation des professionnels aux enseignements dans le cadre du partenariat entre les universités et les entreprises ;

Dans cette lignée, une étude sur la mise en place d'une nouvelle carte de formation universitaire répondant aux exigences du marché du travail a été engagée.

A la suite des journées du partenariat tenues en 1997, il a été enregistré une nette augmentation du nombre des accords entre les Universités malgaches et les entreprises nationales et autres partenaires internationaux, s'élevant actuellement à 172. Ces accords portent aussi bien sur le plan pédagogique que sur celui de l'appui financier et en équipements. On a pu constater qu'à la demande de quelques Collectivités locales, l'Université s'est engagée à mettre en pratique des résultats des recherches jusqu'à présent encore théorique.

### **1.3 Les leçons tirées du processus de changement et de réforme des systèmes d'éducation .**

Dans la mesure où bon nombre des réformes sont encore en cours, il est difficile de porter un jugement définitif, toutefois, dans les domaines qui suivent, certaines constatations sont à retenir:

#### Formation et recherche :

Bien que, dans l'enseignement supérieur public, la formation professionnalisante ait connu une diversification notable, la formation académique prédomine encore nettement. Toutefois, des mesures pour l'amélioration du taux de réussite ont été entreprises : régulation de flux, sélection, concours. De plus, la plupart des filières de ce type, quoique stabilisées quant à leur nombre, s'arrêtent au niveau du troisième cycle.

Il reste encore une disparité entre l'université de la Province d'Antananarivo et celles des 05 autres dans la mesure où presque toutes les filières de formation sont concentrées dans la première (40) alors que les secondes n'en comportent que 34 filières en tout.

Comme il a déjà été procédé par le Centre National de Télé-Enseignement de Madagascar (CNTEMAD), en ce qui concerne la formation à distance, laquelle s'adresse à la catégorie des étudiants qui, pour différentes raisons, ne peuvent suivre des formations nécessitant

une présence régulière, il est indispensable de prendre des mesures visant à favoriser la formation continue .

Dans l'enseignement supérieur privé, le développement enregistré ces dernières années n'a concerné que la Capitale.

Les résultats de la politique de la relance de la recherche sont surtout notoires au niveau des contrats - programmes, mais l'on constate d'une part, la faiblesse de recherche en équipe et d'autre part, un désintérêt de beaucoup d'enseignants pour la recherche.

#### Ressources humaines :

Le gel net du recrutement d'enseignant dû au programme d'ajustement structurel constitue un blocage au niveau de l'encadrement, entraînant une disparité du ratio étudiants/enseignant au niveau des différentes Facultés, Ecoles et Instituts. Qui plus est, il affecte négativement la politique de relève, alors que l'insuffisance des enseignants de rang magistral pèse de plus en plus.

Si l'effectif global des étudiants dans les universités et autres institutions connaît une certaine stabilisation, leur répartition au niveau des filières est par contre très déséquilibrée. Les institutions privées homologuées de leur côté n'enregistrent en tout que 2 363 inscriptions en 1999.

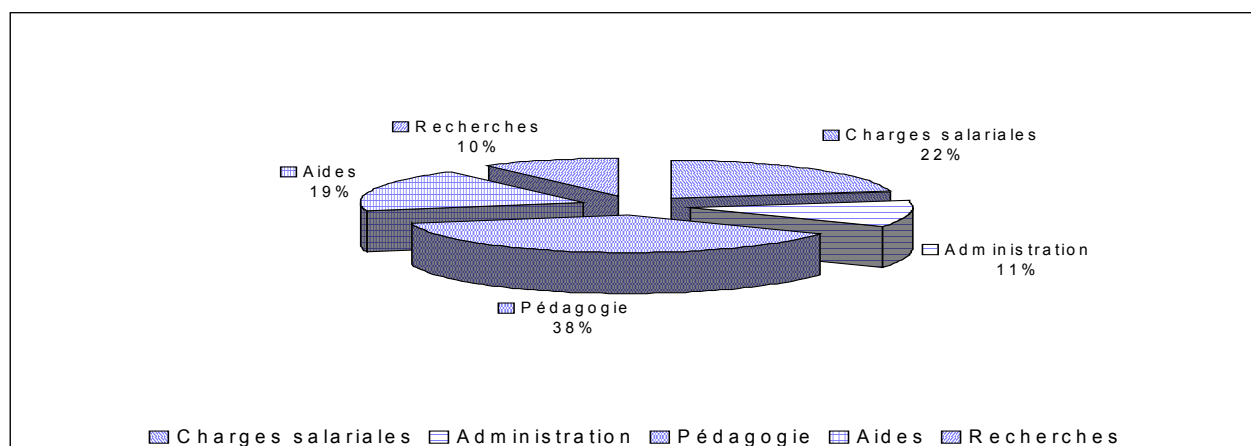
Concernant le Personnel Administratif et Technique (PAT) dans les institutions publiques (3 373 en 1999), le ratio étudiants/PAT reste encore très élevé (6/1), constituant ainsi une pléthore avec une faible qualification. L'incitation au départ volontaire n'a pas donné les résultats escomptés. Un projet en vue de l'amélioration de la gestion de ce dernier est en cours d'élaboration.

#### Administration et finances :

Malgré les actions déjà entreprises en ce qui concerne le PAT , leur effectif reste encore très élevé par rapport au nombre d'enseignants et d'étudiants.

Aussi, la maîtrise des coûts a-t-elle connu une certaine difficulté compte tenu par ailleurs des problèmes rencontrés dans l'obtention des données fiables émanant des diverses universités , institutions et organismes rattachés au MINESUP. Cette situation a justifié la mise en place du Service de Contrôle et Suivi.

L'instauration du système d'évaluation, en particulier externe n'est qu'à ses débuts. Il a été constaté que les dépenses qui prévalaient auparavant dans le domaine social, sont actuellement utilisées dans leur plus grande partie au profit de la pédagogie et de la recherche. Ceci reste encore insuffisant, ce qui a motivé la répartition des dépenses visée dans les années à venir.



#### **1.4 Les principaux problèmes et les défis auxquels sera confrontée l'éducation nationale au début du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Dans le cadre des actions à prendre pour atteindre ses objectifs pour cette première décennie, voire au-delà, l'Enseignement Supérieur devra notamment tenir compte de :

l'Autonomie des Provinces qui, prévue par la Constitution révisée en 1998, sera en vigueur incessamment . Cette décentralisation juridique, politique et économique, vise à harmoniser le développement régional et le développement national,

la réduction de la pauvreté qui est, du moins sur le moyen terme, la priorité de la politique économique et sociale du gouvernement, ceci en accord avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux,

le phénomène de mondialisation qui implique l'adoption des principes de la libéralisation , de la concurrence économique et de la circulation de l'information (NTIC).

Dans cette perspective, les principaux défis à relever et les actions y afférentes stipulés dans le DSRP (dans le cadre de l'initiative IPP) et prévues pour les trois étapes 2003, 2008 et 2015, devront se rapprocher au maximum des normes internationales, et se traduisent comme suit :

##### Formation et encadrement.

Les problèmes suivants ont prévalu :

- un faible taux de la population estudiantine par rapport à la population globale, (1.1%) .
- un trop grand nombre d'étudiants dans les filières académiques,
- un nombre insuffisant des institutions privées, dans l'ensemble et surtout dans les cinq provinces autres qu'Antananarivo,
- une absence de politique de relève des enseignants de rang magistral, accentuée par le gel du recrutement de nouveaux enseignants,
- un système de diplômes inarticulé
- un insuffisance de politique d'ouverture des universités publiques,

Il s'agit dès lors d'aboutir principalement pour les trois étapes respectives précitées à :

*une augmentation du nombre de la population estudiantine de 1,21% , 1,58% et 2,15%.*

*une augmentation des Formations Professionnalisantes de 38%, 45% et 65% ;*

*un renforcement de la formation à distance de 60%, 120% et 200%*

*une levée du gel de recrutement. des enseignants prévoyant pour chaque grade les augmentations ci-après:*

*Professeurs : 20%, 30%, 45%*

*Maîtres de Conférences : 43%, 42%, 40%*

*Assistants: 37%, 28% , 15%*

un développement de l'enseignement supérieur privé accompagné de sa déconcentration géographique,

une uniformisation de la valeur académique des diplômes délivrés d'un cycle à l'autre et d'une université à l'autre  
une intégration des Universités dans leur environnement .  
politique de formation de proximité dispensée par les Institutions d'Enseignement Supérieur Publiques dans les régions dans lesquelles les universités ne sont pas implantées.

### Finances et Budget de l'Enseignement Supérieur

Il est envisagé d'augmenter les recettes propres des universités pour leur fonctionnement (augmentation progressive de la participation des bénéficiaires de formation et de la prestation de service).

En l'an 2000, le budget total alloué à l'Enseignement Supérieur s'élevait à 15.472.175 \$ , dont 13.775.750 \$ affecté au fonctionnement (source Loi de Finances) et le reste pour le Programme d'Investissement Public (PIP).

Si l'on se réfère aux problèmes évoqués dans les précédentes rubriques, tels entre autres les aides aux étudiants, les charges salariales, la réhabilitation des infrastructures (cf. schéma de la ventilation des programmes en 1.1.d), ainsi qu'aux nouveaux objectifs dictés par la mondialisation et la recherche de la normalisation, l'augmentation du budget de fonctionnement sur la période considérée s'avère nécessaire.

## **2. CONTENU DE L'EDUCATION ET STRATEGIES D'APPRENTISSAGE POUR LE XXIE SIECLE**

### **2.1 Développement des programmes d'enseignement principes et hypothèses**

#### **a) Le processus de prise de décision**

La décision relative aux programmes d'enseignement relève des différents organes de gestion mentionnés antérieurement.

Selon les dispositions du nouveau décret, au niveau du Département, le Chef de ce dernier élabore les programmes d'enseignement et de la recherche ainsi que la répartition des activités y afférentes, ceci en collaboration avec le collège des enseignants du Département.

Le CSE, obligatoirement consulté sur les orientations de la politique de Formation et de Recherche, émet alors des propositions sur les programmes pédagogique et de recherche. Ces derniers seront arrêtés par le Recteur après avis et proposition du Conseil Scientifique de l'Université et, après approbation du CA.

Le CA délibère en outre sur l'orientation des Formations doctorale et post-doctorale.

Concernant l'application des programmes de formation, le Chef d'Etablissement publie annuellement leur contenu par année d'études et par discipline.

Au niveau de l'université, les programmes sont validés par Arrêté ministériel.

1.1c. Quant à leur évaluation, elle sera effectuée selon la procédure déjà décrite au point

**b) Planification et conception du programme d'enseignement.**

La planification et la conception du programme d'enseignement comprennent généralement les étapes qui suivent :

- l'évaluation des besoins par des enquêtes auprès des preneurs de formation ou des partenaires ;
- l'étude de la faisabilité par les responsables de formation (Direction et/ou Responsable de filière), portant sur le volume horaire, le financement ou sur d'autres points éventuels ;
- la fixation du volume horaire par discipline,
- l'identification des enseignants à affecter par discipline et,
- si besoin est, des modifications par la suppression de certaines matières ,
- l'intégration de nouvelle matière et/ou le changement de volume horaire de matière .

**c) stratégies d'enseignement et d'apprentissage**

- L'enseignement et l'apprentissage sont basés sur les stratégies telles que :
- l'enquête auprès des utilisateurs de la formation ,
  - la participation des professionnels à la Formation ,
  - l'établissement du programme de stage avec les partenaires/entreprises,
  - les voyages d'études, les conférences, les stages auprès des entreprises ,
  - la mise en œuvre d'un contrat-programme dans le cas d'une Formation Professionnalisante déterminée et,
  - l'évaluation des programmes en fonction des résultats obtenus.

**Politiques et instruments d'évaluation utilisés pour déterminer les progrès de l'élève ou de l'étudiant.**

Les progrès de l'étudiant se déterminent à l'aide des instruments et modalités ci-après :

- les contrôles continus, examens partiels, examens finaux ;
- les normes sont fixées par le collège des enseignants et revues annuellement;
- le système de redoublement pour les élèves qui n'ont pas eu la moyenne pour l'ensemble (tests, examens, stages...) et,
- le contrôle d'assiduité des étudiants dans certaines écoles.

**Le rapport devrait préciser les emplois du temps**

**2.2 Changer et adapter le contenu de l'éducation**

**a) motifs**

Tenant compte du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du PDES, la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur vise à mettre le fruit du savoir et des connaissances scientifiques au service et au besoin du développement culturel, social et économique du pays. Des projets moyennant des recherches coûteuses demeurent sans réalisations.

De plus, en vue d'atteindre cet objectif global, il est indispensable de poursuivre la révision des programmes d'enseignement voire des réorientations de filières, ceci afin d'obtenir un système de formation, de recherche, d'expertise et de service moderne de qualité obéissant aux normes internationales d'une part et, de mieux répondre aux exigences du marché de travail d'autre part.

#### **b) Principales institutions, organismes et particuliers qui participent au processus de modification et d'adaptation du contenu de l'éducation**

Les principales entités à l'origine du processus de modification et d'adaptation du contenu de l'éducation sont :

les décideurs politiques (Gouvernement à travers ses différents ministères et les collectivités à travers leurs élus)

les scientifiques à travers leur savoir et leur connaissance constituent la seconde entité (commission nationale).

Les Universités et toutes leurs composantes à travers leurs organes de décision et de consultation (Chef de Département et le Collège des Enseignants du Département, CSE, CSU, CA, Recteur)

les opérateurs économiques qui, représentés au sein des CA des Universités, sont les utilisateurs potentiels des diplômés.

#### **c) Domaines couverts, introduction de nouvelles disciplines, révision du contenu des disciplines enseignées, thèmes prioritaires en matière du contenu de l'éducation**

Les orientations prioritaires portent sur : la formation professionnalisante, la formation à distance, l'environnement, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Sont concernés les domaines :

littéraires et linguistiques : Langues appliquées aux tourisms et aux affaires (LATA) (Recherche)- Université d'Antananarivo ;

socio-psychologique : impacts socioculturels de l'application de la médecine traditionnelle et de la médecine moderne – Université de Toliara

environnemental: approches géographiques et humaines, approche économique des divers impacts.

tertiaire : études structurelles du transport et de l'urbanisme

technologique : renforcement de l'étude et des applications des NTIC.

sciences naturelles : - Technique Supérieure en Sciences de la Terre (TSST)

- Maîtrise d'Informatique et de Statistique Appliquées.

#### **d) Stratégies adoptées dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des réformes curriculaires**

Au niveau du suivi et de l'évaluation des réformes, les stratégies ci-après ont été adoptées :

- la sensibilisation au niveau des institutions publiques et privées ;
- la formation des agents travaillant dans les cellules d'évaluation des institutions ;
- l'élaboration d'un guide d'évaluation interne comportant des tableaux et des questionnaires ; et
- les négociations entre AGENATE et Institutions concernées.

#### **Résultats ; problèmes rencontrés et solutions adoptées pour les résoudre, questions à résoudre d'urgence.**

Des problèmes ont été rencontrés à savoir :

- les équipements et infrastructures vétustes,
- les matériels informatiques et NTIC hors portés des enseignants,
- le problème de la normalisation pédagogique,
- le problème de la formation des formateurs,
- l'insuffisance d'implication du monde économique dans le système universitaire.

Pour pallier à ces problèmes, les mesures suivantes devront être prises :

- la mise en place d'une politique de maintenance, entretien et modernisation des équipements et infrastructures,
- le renforcement de la normalisation pédagogique, de la formation doctorale et du partenariat.

# ACRONYMES

<b>AGENATE</b>	: Agence National d'Évaluation
<b>ARCHES</b>	: Appui aux Recherches sur l'Harmonisation de l'Enseignement Secondaire
<b>BAD</b>	: Banque Africaine pour le Développement
<b>BADEA</b>	: Banque Arabe pour le Développement des États Africains
<b>BPEE</b>	: Bureau de Programme d'Éducation Environnementale
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>CA</b>	: Conseil d'Administration
<b>CAP</b>	: Centres d'Activités Préscolaires
<b>CARE</b>	: <i>Corps of Assistance and Relieves Everywhere</i>
<b>CDE</b>	: Contrôle des Dépenses Engagées
<b>CEE</b>	: Communauté Économique Européenne
<b>CiSco</b>	: Circonscription Scolaire
<b>CNaPMad</b>	: Centre National de Production de Matériels Didactiques
<b>CNEPT</b>	: Comité National pour l'Éducation Pour Tous
<b>CNOE/KMF</b>	: Comité National pour l'Observation des Élections
<b>CREPT</b>	: Comité Régional pour l'Éducation Pour Tous
<b>CRESED</b>	: Crédit pour le Renforcement du Secteur Éducatif
<b>DAEA</b>	: Direction de l'Alphabétisation et de l'Éducation des Adultes
<b>DCPE</b>	: Document Cadre de Politique Économique
<b>DDSS</b>	: Direction de la Démographie et des Statistiques Sociales
<b>DIRESEB</b>	: Direction Inter-Régionale de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base
<b>DPE</b>	: Direction de la Planification de l'Éducation
<b>DVV</b>	: <i>Deutscher Volkshochschule Verband</i>
<b>CFP</b>	: Centre de Formation Professionnelle
<b>CIREP</b>	: Commission Inter-Régionale pour l'Élaboration des Programmes
<b>CNEP</b>	: Commission Nationale pour l'Élaboration des Programmes
<b>CNFTP</b>	: Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle
<b>CNTEMAD</b>	: Centre National de Télé Enseignement de Madagascar
<b>CSE</b>	: Conseil Scientifique d'Établissement
<b>CSU</b>	: Conseil Scientifique d'Université
<b>DAF</b>	: Direction Administrative et Financière
<b>DCF</b>	: Direction de la Coordination des Formations
<b>DIREFTP</b>	: Direction Inter-Régionale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>DGIRETFP</b>	: Direction des Groupements Inter-Régionale des Établissements d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>DP</b>	: Direction de la Planification

<b>DSRP</b>	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>EES</b>	: Établissement d'Enseignement Supérieur
<b>EmP</b>	: Éducation en matière de Population
<b>EPP</b>	: École Primaire Publique
<b>EPT</b>	: Éducation Pour Tous
<b>EPA</b>	: Établissement Public à caractère Administratif
<b>EPC</b>	: Établissement Public à caractère Culturel
<b>EPP</b>	: École Primaire Publique
<b>FIFP</b>	: Fonds d'Intervention de la Formation Professionnelle
<b>IEC</b>	: Information, Éducation et Communication
<b>INFOR</b>	: Institut National de Formation
<b>LATA</b>	: Langues Appliquées aux Tourismes et aux Affaires
<b>LTP</b>	: Lycée Technique Professionnel
<b>MINESEB</b>	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et l'Éducation de Base
<b>MPCFE</b>	: Ministère de la Population, de la Condition Féminine et de l'Enfance
<b>MINESUP</b>	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MISA</b>	: Maîtrise d'Informatique et de Statistique Appliquées
<b>NTIC</b>	: Nouvelle Technologie d'Information et de Communication
<b>ONEF</b>	: L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
<b>ONETFOPP</b>	: Office National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle Privé
<b>PAT</b>	: Personnel Administratif et Technique
<b>PDES</b>	: Plan Directeur de l'Enseignement Supérieur
<b>PIP</b>	: Programme d'Investissement Public
<b>PREFTEC</b>	: Projet de Renforcement de la Formation Technique et Professionnelle
<b>TSST</b>	: Technique Supérieure en Sciences de la Terre
<b>UFR</b>	: Unité de Formation et de Recherche
<b>FAD</b>	: Fonds Africains pour le Développement
<b>IDA/AID</b>	: Agence Internationale pour le Développement
<b>GTZ</b>	: <i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
<b>HPF</b>	: Harmonisation des Programmes de Français
<b>HPM</b>	: Harmonisation des Programmes de Mathématiques
<b>HPSPT</b>	: Harmonisation des Programmes des Sciences Physiques et de la Technologie
<b>HPSVU</b>	: Harmonisation des Programmes de Sciences de la Vie et de l'Univers
<b>IEC</b>	: Information Éducation Communication
<b>IPPTE</b>	: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
<b>JICA</b>	: <i>Japanese International Cooperation Agency</i>
<b>KfW</b>	: <i>Kreditanstalt für Wiederaufbau</i>
<b>MPCSJS</b>	: Ministère de la Population de la Condition Sociale de la Jeunesse et du Sport
<b>MICC</b>	: Ministère de l'Information de la Culture et de la Communication
<b>MIEM</b>	: Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines
<b>MINAGRI</b>	: Ministère de l'Agriculture
<b>MINESEB</b>	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et de l'Éducation de Base
<b>MINRES</b>	: Ministère des Recherches Scientifiques
<b>MINSAN</b>	: Ministère de la Santé
<b>MINESUP</b>	: Ministère de l'Enseignement Supérieur
<b>MST/SIDA</b>	: Maladies Sexuelles Transmissibles
<b>NAP</b>	: Nouvelle Approche Pédagogique

<b>NORAD</b>	: Norwegian Agency of Development
<b>NEUM</b>	: Nouvelle École Unitaire de Madagascar
<b>OG</b>	: Organisme Gouvernemental
<b>ONEP</b>	: Office Nationale de l'Enseignement Privé
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OPEP</b>	: Organisation de Pays Exportateurs de Pétrole
<b>PAM</b>	: Programme Alimentaire Mondial
<b>PANEF</b>	: Programme d'Action Nationale pour l'Éducation des Filles
<b>PEM</b>	: Partenariat des Écoles à Madagascar
<b>PIP</b>	: Programme d'Investissement Public
<b>PNAE</b>	: Programme National pour l'Amélioration de l'Enseignement
<b>PNP</b>	: Politique Nationale de Population
<b>PNSAN</b>	: Programme National de Santé
<b>PNUD</b>	: Programme de Nations Unies pour le Développement
<b>PRAGAP</b>	: Programme pour l'Amélioration de la Gestion Administrative et Pédagogique
<b>PRESEM</b>	: Programme de Renforcement du Secteur Éducatif à Madagascar
<b>SEKRIMA</b>	: <i>Sendinka Kristiana Malagasy</i>
<b>SOROPTIMIST</b>	: ONG se chargeant des Handicapés
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UNICEF</b>	: <i>United Nations children's Funds</i>
<b>USAID</b>	: <i>United States Agency for International Development</i>
<b>WWF</b>	: <i>World Wide Friend for Nature</i>
<b>ZAP</b>	: Zone d'Administration pédagogique